ABEILLE DE LA N. ORLEANS

BUREAUX, No 73, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

SAMEDI, 5 JANVIER.

FEUILLETON.

SPLENDEURS ET MISERES DE PARIS.

ROMAN D'ALFRED DE BRÉHAT.

TROISIEME PARTIE.

LE PRINCE AUX PERLES PAR OCTAVE FÉRÉ.

XXVI.

MADEMOISELLE LOLOTTE.

(Suite.)

Le lendemain, dès la première distribution, les facteurs remettaient les invitations à ce que dans le monde de Mlle Lolotte on appelle tout Paris, c'est-à-dire aux illustrations de la haute bohême, aux cocodès, daims et gandins.

Ardéa ne fut pas la dernière prévenue, et une inspiration parfaitement naturelle et [illegible] toujours en pareil cas, [illegible] tout de suite, comme Charlotte, de faire inviter le galant discret qui, depuis le ma[illegible], portait un si grand dommage [illegible]

Faire admettre et inviter l'homme qu'elles [illegible] pour lequel elles se trompent, [illegible] plus chère préoccupation de ces demoiselles, et dans ce but elles se prêtent un appui réciproque et à toute épreuve, leur vertu n'ayant rien de commun avec celle de la femme de César.

Comme la présence d'Aga-Nazir devait être le principal attrait de la soirée, Charlotte s'en vint de très bonne heure négocier l'affaire auprès de sa camarade Faustina, en lui avouant le subterfuge employé par elle pour introduire son jeune cavalier sur rant dans les loges du favori de Mercœffe.

Faustina, qui grillait d'envie de connaître ce beau ténébreux, ne demanda pas mieux, sauf pourtant à prévenir son cher Aga de la comédie, attendu qu'elle ne voulait pas qu'il pût la croire capable d'un écart, elle qui n'avait jamais été fidèle à personne.

Aga-Nazir accueillit sans beaucoup de surprise l'invitation dont elle était chargée, et accepta de très bonne grâce. Il promit de même de se faire accompagner d'Ali. Quant à Mirza, il ne s'engagea à rien, appréhendant, dit-il, qu'au milieu de tant de toilettes printanières, le fils du désert ne se sentît un appétit de chair fraîche. On a beau être apprivoisé, quand on est un lion on ne meurt pas dans la peau d'un agneau.

Malgré cette restriction, très secondaire, Mlle Lolotte s'en alla ravie.

Un peu plus tard, dans la même journée, Asperginos se présenta à l'hôtel, demandant à être introduit pour une affaire urgente.

— Vous voyez un saltimbanque bien embarrassé, dit-il sans préambule.

— Comment! tu as déjà dévoré le dernier argent que je t'ai donné! se récria Nazir, habitué aux allures de ce quémandeur perpétuel.

— Ce n'était que cela, il n'y aurait rien d'étonnant, quand on songe à l'état d'abandon où mon mouvement aveugle laisse croupir les arts.

— Je connais la formule et je t'en fais grâce. Abrège!

— Eh bien! voilà ce qui m'arrive. J'ai reçu un messager et un avis de Saint Vallier.

— Ah! Ah!

— Oui, une façon de lettre dans quoi il avait aussi glissé un papier joseph.

— Que tu as accepté?

— Naturellement. Les bonnes occasions sont si rares, et puis vous savez l'aphorisme: le papier joseph d'un ennemi sent toujours la rose. D'ailleurs, il me demandait une chose inoffensive, et complètement de ma compétence.

— Qu'ai-je à voir à tout cela?

— Attendez, attendez! Il s'agit de prêter le ministère de ma troupe, le talent de mes artistes et la grâce d'Eléphantine à une fête nocturne et champêtre.

Nazir n'interrompit plus et écouta avec plus d'attention.

— Comme vous disiez, j'ai d'abord consenti. C'est toujours doux au cœur d'un sincère ami des arts de figurer devant un public idolâtre, choisi et cossu comme celui qui a été, paraît-il, convoqué par le baron. Mais si le saltimbanque a le culte des arts, il possède aussi la circonspection de l'aspic. J'ai donc voulu m'assurer par moi-même des tenants et des aboutissants. Et savez-vous à quoi m'ont mené mes sages investigations?

— Enfin, qu'as-tu découvert? Que supposes-tu?

— La maison de campagne où on veut m'attirer appartient pas à St-Vallier; ce n'est pas lui qui sera l'amphitryon, il n'est que le prête-nom d'un autre; et quel autre! Notre plus mortel ennemi à tous deux! — Le boyard, le Mazikoff! Hein! si je ne m'étais pas informé, pouvait, je me jetais de gaieté de cœur, avec Eléphantine, dans la gueule du loup! Un scélérat qui l'évite depuis nombre d'années et visite de la fille duquel cette jalouse d'Eléphantine a eu des tort! Par la mordieu! qu'en pensez-vous? Est-ce avoir du flair? Comment! vous ne vous émotionnez pas plus que ça!...

Quand je vous répète que les deux compères manigancent quelque chose pour vous attirer dans leur diabolique bacchanale!

Le Persan le regarda de son air le plus sérieux et répondit:

— Tu as gardé l'argent du baron?

— Dame! vous savez, ce qui est bon à prendre...

— Alors, tu dois ton concours à cette fête.

— Vous me la baillez bonne! Que j'aille tendre mon cou au lacet de ce Russe indiablé... Que nenni, mon prince!

— Tu iras à cette fête, répéta Nazir d'un ton péremptoire.

— Ah! ça, fit Asperginos en cherchant à démêler sa pensée sur son visage impassible, vous avez donc une idée aussi, vous? Est-ce que vous êtes disposé à y paraître?

— J'y suis invité; j'irai.

— C'est différent! dit-il avec un dé ces éclairs de bonne malice, qu'amenait toujours dans son regard la perspective d'une affaire embrouillée et périlleuse par autrui. Je suis sûr que vous avez un plan. Si c'est ça, comptez sur moi. Je suis de bonne gosier lui être désagréable, à ce Cosaque.

— Tu vas tout préparer, monter les tréteaux, suivre les instructions que l'on pourra te donner pour le programme de la fête. Ces gens veulent un spectacle, — nous leur en fournirons un.

— Ah! vous m'électrisez!... Auriez-vous des ordres à me donner?

— Peut-être bien; mais songes-y, il faudra les suivre point au point, et s'il y a des choses que tu ne comprends pas, obéis les yeux fermés, tu comprendras plus tard.

— Bravo! bravo! Tenez, vous avez mon estime, vous! Et vous n'avez rien de plus à me dire pour l'instant?

— Non; je te ferai savoir le reste par Ali, en temps et lieu.

— Alors, je m'en vas, sans perdre de temps, organiser le transport des bagages et du personnel. Si vous y êtes, vous verrez quel joli tour j'ai imaginé pour l'apothéose de la fête. C'est Eléphantine, la tunique rose, qui jette les fleurs, au milieu d'un feu du Bengale vert, le groupe de la mise au tombeau. Ah! à propos, vous venez de parler d'Ali... Est-ce que vous ne pourriez pas me le prêter pour la circonstance, seulement une couple d'heures?

— On l'a prétendu à faire!

— Ça me tirerait une fameuse épine du pied. [illegible]

— Imaginez-vous, s'il en se grattant la tête et usant de circonlocutions, que la petite dame chez qui nous allons travailler, c'est mise dans l'idée d'avoir la Femme à barbe — par la chanson, la vraie femme. C'est un fea de cinquante francs à ajouter à mon prix, si je l'amène. Alors, vous comprenez, si vous voulez me prêter ce fripon de Vert-de-Gris.... ça ferait une femme à barbe superbe! J'ai tous les accessoires dans mon magasin, la barbe comprise, bien entendu.

Malgré ses préoccupations, Nazir ne put s'empêcher de sourire.

— Je ne veux pas entraver une si belle imagination, répondit-il; vois si Ali consent à la métamorphose. Ce que je peux faire, c'est de ne [illegible] y opposer.

— Merci, je vais tâcher de le décider. Ah! [illegible] aurait été, si vous ne l'aviez [illegible] l'art théâtral et plastique.

[illegible] se disposa à joindre le page dans [illegible] se trouvait.

[illegible] dernier mot, fit le Persan redevenu [illegible]

[illegible] jamais apprête à Mazikoff qu'Annette [illegible] sa fille?

[illegible] bien, jamais.

[illegible] parce qu'Annette Aubry [illegible]

[illegible] exclama Asperginos en se [illegible] vivement de lui, comment dites [illegible]

[illegible] lurement, il me semble.

[illegible] Et serait-elle au pouvoir [illegible]

[illegible] n'est plus.

Vive Dieu! fit-il, la figure étincelante de [illegible] sourire, je ne sais pas ce que vous [illegible] nous je n'en fie à vous, et je crois [illegible] paiera les violons de ce bacchanale. Au revoir, mon prince; j'attends vos [illegible] Soyez tranquille, ceux du shah lui [illegible] seraient pas exécutés avec plus de [illegible]

XXVII.

LA FETE DES CAMÉLIAS.

Paris est une ville miraculeuse, toute peuplée de magiciens. Dites un mot, exprimez un désir, quelque fantastique, quelque invraisemblable que soit la chose enviée, elle se réalisera.

Il n'y a plus de questions de saisons, de distance, de temps: si vous souhaitez un jardin, [illegible] voulez-vous planté des végétaux qui [illegible] aux sources du Nil, dans les crevasses des montagnes Rocheuses, ou simplement revêtir le lichen du Groenland, en quelques heures [illegible] et si bien venu, si bien aménagé, qu'un Africain, ou l'eau-Rouge ou un Lapon [illegible] pris à ce trompe-l'œil.

Souhaitez-vous, pour un passage princier, [illegible] villégiature, transformer une plaine [illegible] en un parc royal, avec un château au [illegible] il ne faudra pas plus de deux jours pour [illegible] château de la Belle-au-Bois-Dormant, [illegible] tenez, il y aura des cascades, des [illegible] plus beaux qu'à Versailles, et au [illegible] des ondes et un lac où vous verrez frétiller les carpes.

Il y a pour cela des entreprises qui ne sont [illegible] embarrassées et jamais en défaut.

Le tout est d'y mettre le prix.

L'arrangement de la jolie villa du parc de Neuilly en salle de spectacle et de bal n'était qu'un jeu pour ces particuliers.

Ils terminèrent leurs travaux à la minute indiquée, en même temps qu'Asperginos achevait de son côté d'installer son théâtre et ses tréteaux au bout de la pelouse, qui dominait un tapis pour les spectateurs, et au-dessus de laquelle serpentaient des guirlandes de verres de couleur, des lanternes chinoises, des banderoles et des oriflammes, que le vent agitait dans les airs.

Un orchestre de premier choix, dissimulé sous les rideaux de verdure, préludait aux danses en vogue, et devait accompagner les évolutions des saltimbanques avant les danses.

Faustina s'était chargée de suppléer en cordonnant dans ses fonctions de maîtresse de maison, auprès des invités qui arrivaient avant la comédienne, attardée par son théâtre.

L'habitation entière était mise à la disposition des hôtes, sauf deux ou trois pièces réservées pour des objets particuliers. L'une, notamment, avait été retenue par Asperginos pour un supplément de spectacle réservé comme surprise. C'était une des plus commodes pour un jeu de théâtre, en raison de ses dégagements par deux escaliers et de ses issues, ménagées comme dans une habitation du moyen-âge ou du temps de la Régence, dont la villa rappelait assez volontiers les traditions.

Nous avons déjà vu, à propos du séjour de Faustina à Louveciennes, que Mazikoff et ses favorites, aimaient détestaient pas ce genre d'habitation galante et un peu romanesque. Il aurait été facile, pour notre part, d'en visiter qui [illegible] souvenir de ces galeries mystérieuses, des portes secrètes, des triples sorties dissimulées, qui faisaient d'honneur aux architectes de notre [illegible], et prouvent que loin d'avoir été à court [illegible] leurs devanciers, ils leur en remontrent plutôt.

De même qu'à Louveciennes, le boyard avait

p osé dans la villa de Neuilly, Nicolas, ce moujick amené par lui de Russie, obtus comme une brute, mais un véritable roc pour la consigne. Un ordre une fois casé dans cette grosse tête carrée, et non aplati, était gravé sur le bronze. Le tout était de l'y faire entrer. Mais une fois maître possédait ce talent, et savait le degré auquel il fallait s'arrêter pour qu'il comprît, ou du moins pour qu'il exécutât.

Du reste, l'emploi de Nicolas à Neuilly était une sinécure, en comparaison du métier de cerbère qu'il remplissait à Louveciennes. Mazikoff n'avait point eu la fantaisie de séquestrer Charlotte, et depuis surtout que, préoccupé par une affection moins vulgaire, il lui donnait moins de témoignages de son amour.... à la sienne, Nicolas, sauf quelques soins au jardin et aux appartements, menait une vie de chanoine. Charlotte avait parfaitement que c'était un espion assez régulier de domicile.

Décorateurs, tapissiers, fleuristes, artificiers, tout le monde fut exact. Dès onze heures, le véritable palais d'Armide étincelait de lumières, un monde d'officieux s'y agitait en attendant le monde officiel, de vagues accords préludaient à travers la verdure aux ensembles de deux orchestres invisibles, les fournisseurs de bouche achevaient d'installer leurs buffets, et le marquis à queue rouge, dans son costume d'imprésario le plus extravagant, complétait le programme des sujets appelés à l'honneur de figurer dans ses tableaux plastiques.

Eléphantine rongeait l'os d'un jambon de première grosseur, dont on lui avait fait hommage à la cuisine; les marmitons admis à assister à ce repas en restaient abasourdis, et, comme l'appétit de la sultane Validé était loin de paraître satisfait, ils se demandaient au prix de quels gigots ils en viendraient à bout.

Cependant, quelques invités diligents commençaient à arriver, ainsi que l'avait prévu Charlotte. Faustina les recevait et veillait à ce qu'on remît à chacun le programme du concert et des divertissements, programme imprimé en or sur de la soie rose, — et digne de cette distinction, car aucun phénomène ne manquait à l'appel; — on aurait une surprise intitulée: le *Miroir magique*, et la complainte de la *Femme à barbe*, chantée par elle-même!

(*A continuer.*)

Paquebot de la Côte et du Bayou Lafourche.

Jours de départ, LUNDIS et JEUDIS, à 8 heures P. M.—Le steamer PIONEER, capitaine Louis Parenton [illegible] — Cellos & Gwartney, 13, Front street. A. MEYNIER Jr., 21, St-Louis.

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.

Départ: tous les MERCREDIS et SAMEDIS à [illegible]

Le beau bateau neuf ALONE, capitaine N. H. King, commis Richard, partira régulièrement pour Thibodeaux-ville, Napoléonville, Paincourtville, Donaldsonville et tous les ports intermédiaires du Bayou Lafourche et de la côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à CELLOS & GWARTNEY, 13, Front Levée. A. MEYNIER Jr, 21 St-Louis.

N. B.—Le ALONE ayant conclu les arrangements nécessaires, prendra du fret pour Lockport. 17déc—1m

PAQUEBOT REGULIER DU BAYOU DE GLAIZE. — Départ tous les SAMEDIS, à 5 heures P. M.

Pour Simmesport, le Bayou Jaune, le Big Bend, Moreauville, Jonction, Enterprise, Evergreen et tous les ports intermédiaires. L'excellent paquebot Wm Butler, capitaine H. H. Broad, commis A. P. Tremblé, partira [illegible] Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. E. CARLIN, rue de la Vieille-Levée, No 32. Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces. 9 déc

PAQUEBOT DE LAFOURCHE.

Deux fois par semaine, les MERCREDIS et les SAMEDIS, à 5 heures du soir.

Le bateau à vapeur FLICKER, capitaine O. Delferes, commis Wm Taylor, pour Thibodeauxville et tous les débarcadères de la côte et du bayou Lafourche. Se bateau donne des connaissements jusqu'à Lockport. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à RIPLEY & Co, Rue du Canal No 82. 30 déc—1m

Paquebot régulier de la Côte et du Bayou Lafourche.—Départ tous les MARDIS, à 10 heures du matin, et tous les VENDREDIS à 5 heures du soir.—Le bateau à vapeur J. M. SHARP, capitaine A. Dugas, commis Frank Dalferes, pour Thibodeauxville, Paincourtville, Napoléonville, Donaldsonville et tous les débarcadères intermédiaires de la Côte. — Départs réguliers—Attention particulière pour les passagers et le fret de la Côte. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à J. S. RELF, rue Tchoupitoulas, No 4. Virginius C. Dentzel, agent pour les annonces. Le J. M. SHARP se rattera régulièrement à chaque voyage avec le steamer THOS POWELL, et prend à son fret jusqu'à Lockport. 17déc—1m

Bateau de Vicksburg, Natchez et la Nouvelle-Orléans, portant la malle des Etats-Unis.—Départ, TOUS LES MARDIS, A CINQ HEURES DU SOIR.—Le magnifique bateau neuf Robert E. Lee, capitaine Jno. W. Cannon, partira ainsi qu'il est dit ci-dessus. Le Robert E. Lee [illegible] 14déc—1m

PAQUEBOT REGULIER DE LA COTE et du BAYOU LAFOURCHE.—Départ [illegible] — Le steamer LOTUS No 2, capitaine E. O. Mclaughlin [illegible] 16déc—1m

POUR LES OPELOUSAS.

Départ: Tous les MERCREDIS à CINQ heures P. M. Pour les Opelousas.—Le beau steamer Irène, [illegible] Washington, Port Barre, l'embouchure du bayou Courtableau, Simmesport et tous les débarcadères de la rivière Atchafalaya et du bayou Courtableau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord.

POLINGUE & GAJAC, rue St Louis No 9. DONOHUE & WINBURN, rue Tchoupitoulas No 2. J. S. Pagaud, agent pour les annonces, rue Front, No 16. 21 déc

POUR LA COTE.—Au-dessous de la ville.—Bateau de la Malle des Etats-Unis.—Deux fois par semaine.—Pour Pointe à la Hache, Buras, la station de la Quarantaine et tous les ports intermédiaires.—Le magnifique bateau à vapeur LOTUS, capitaine Wm. Bassett, partira tous les MARDIS et VENDREDIS, à 8 heures du matin. Il commencera le service mardi prochain, 1er janvier 1867 et reviendra à la Nouvelle-Orléans tous les MERCREDIS et tous les SAMEDIS. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, ou à N. Bayles, au bureau, rue Bienville No 62½. 28déc—1m

J. CORSON. JOHN S. GROVES.

Corson & Groves,

Rue Poydras No 144.—Côté Sud.

MARCHANDS de fourneaux de cuisine, de grilles, cheminées, grates, ferblanterie unie et vernie, articles de fonte, articles en cuivre et articles de ménage.

Ils ont constamment en stock, [illegible] l'attention des marchands de la ville et de la campagne, qu'ils leur vendront à bas prix.

Coffres Forts. Coffres Forts.

PATENTE MARVIN & CO, New York, solidité à l'épreuve de feu, garantis contre le feu, les voleurs et l'humidité. Ces Coffres Forts sont universellement reconnus pour leur supériorité comme étant les plus sûrs à l'épreuve du feu.

A vendre par H. LEGENDRE, 142 rue Gravier.

N. B.—On déménage les coffres dans la ville. 30 oct—6m

George s Wailes. Julien Mise

WAILES & MICHEL.

AVOCATS (NOUVELLE-ORLEANS), 12, Passage de la Bourse.

Exerceront aussi leur profession dans la Quatrième District Judiciaire, à IBERVILLE et à la POINTE COUPEE ainsi que pardevant la Cour Suprême de l'Etat.

Une attention particulière sera donnée aux affaires qui seront confiées pour la ville et la campagne. 18 oct—3m

BURKE & CO.

GLENDY BURKE, GEO. BACON BURKE, CARNEAL BURKE, banquiers, rue du Camp, No 54. Courtiers d'échange étranger et de change américain. Ils se chargent des recouvrements et des remises. Tirent sur Merchant's National Bank, de New York, et sur la banque d'Angleterre.

Marchandises sèches, BOTTES, SOULIERS et CHAPEAUX, En gros seulement.

BLANCAND & GUITET,

RUE DE LA VIEILLE-LEVÉE No. 60.

L'ouverture du nouveau stock de saison vient d'être faite. 24 oct—6m

Savon! Savon! Savon!

La Seule Médaille.

LE premier et le second prix ont été décernés, à la Foire de l'Etat de la Louisiane, pour le Meilleur Savon de Familles, fait dans l'Etat de la Louisiane, à McROBERTS & DICK, à la fabrique STAR SOAP WORKS, Nouvelle-Orléans. Bureau, rue Gravier, No 43, coin Nile-Levée.

Ce savon, si bien connu, se trouve chez les principaux grocers (en gros et en détail) de la Nouvelle-Orléans. 16 déc—3m

RESTAURANT FRANÇAIS,

33.........RUE ROYALE.........33

Tenu par Philippe Forget,

Successeur de GALPIN.

CHAMBRES GARNIES. — Pension au mois et à la semaine. MM. les habitants trouveront toujours des chambres à leur disposition. Repas donnés, baptêmes, &c. Ph. FORGET conservera ses anciens prix.

RESTAURANT ST-LOUIS,

Tenu par Henri Barthe.

Rue St Louis, Nos 75 et 77, entre Royale et Bourbon.

Chambres garnies pour habitants, salons pour noces et repas de familles, pension à la semaine, à la quinzaine et au mois, à des prix modérés.

M. Henry Barthe ayant agrandi son établissement en y ajoutant la maison voisine, annonce à messieurs les habitants qu'il pourra toujours les loger convenablement ainsi que leurs familles. 14 novembre

CONSERVEZ VOS DENTS

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN-DENTISTE 196.....RUE DU CANAL.....196 entre Bourgogne et Rempart, où il continue à exécuter scientifiquement toutes les opérations dans l'art du dentiste.

Consultations en: français, en espagnol et en anglais. 16 déc—1m

J. A. De HART,

DENTISTE,

17.........Dauphine.........17

29 nov— Près Canal.

CONSULAT DE FRANCE.

(AVIS MENSUEL—JANVIER 1867.

Sont invités à se présenter à ce consulat, pour affaires qui les intéressent, les personnes dont les noms suivent:—ou ceux de décès ou d'absence toute aide ou renseignements sont priés d'en donner avis au consulat.

A	G
Aldige, Paul-et-Jules	Garville, Joseph [cordonnier].
Baille [Mme] née Madeleine Jage	H
Barriere, François-Guillaume	Herve, Yves
Biard, Vincent	Heesbert, Jules
Buffin [Mme Vve.] née Le Febvre de Clairy	Hail, Jean
Boudet, Ramon	J
Bochet, Michel	Jollem [Mme] née Magdalaine
Barriere, Joseph	L
Blanc, Raymond-François	Labat [Mme Vve] née Caroline Montaune
Becher, Conrad	Lhérisson, Léon-Edouard
C	Albert
Cornell, François	Latour, Jacques-François
Coudecault	Landry, Aristide
Coquillé, Anselme	Laurent, Louis
Crosson, Louis-Charles	Lafargue, Léo
Cousin, Jean	Larriou, Jean
Cussoneau, Augustin	Laudenesse, Maximilien
Cotin, François-et-Alexandre	Lambert, Adolphe
Courbaire, Pierre-Antoine [les époux]	Legloux, Charles
Chabaud, Pierre [Md-boucher]	Lautier, Auguste
Carpentis, Baptiste	Laurent, Emile [institutrice]
Cossin, Léontine [Mlle].	Laurent Charles
D	Lamarcheutine, Joseph.
Devos, Michel-Pierre-Marie	M
Dubos, Jean-Marie, dit Goll	Martin, Pauline
Dante, Jean	Martin, Ernest
Dessaux, frères	Millet, Jn.-François [le dit Agent] de St-Bernard
Dennier, Jules	Mouilé, Jean-François
Du Bitry [Mme] née Elsida de Bel	Meunier, François
Drouve-Mailliet [la famille]	Mendoza, [orphelins]
Duflau, Alphonse	Mollina, Jean-Batiste.
Dodier, Pierre [de Pierre-Isidore, Léon]	N
Devaux, Henry [peintre]	Nicolle, Camille
Dulluis, René-Magloire.	Nicolet, Francis
F	O
Fortées, Bernard-Gustave	Olingnese, Louis-et-Angèle
G	P
Gégant, Joseph-Victor [négociant de Gaveduine, Vosges]	Pavot, Eugène
Gondeterod, Jean [teigneur, de St Mondinger, Haut-Rhin]	R
Guerrier, Edouard [cuisinier]	Ruffet, Jacques
Giraux [Mme] née Célestine Vassilin	Rimmel, Marie [Mme]
	S
	Schroeder-et-Schaeffer
	Skolby, Pierre
	Sauzan
	T
	Tessereau, Jean-Baptiste
	Toulouse-Lahorie
	Treffont, Charles

La Chancellerie du Consulat de France, rue St-Louis, No 11, entre celles de Chartres et de la Vieille-Levée, est ouverte tous les jours (les dimanches exceptés) de 10 heures du matin à 3 heures de l'après-midi.

VENTES JUDICIAIRES.

ABNER B. CHARPENTIER & ALPHONSE TERTROU vs LEURS CRÉANCIERS et les créanciers de LOBIT & CHARPENTIER.

TROISIEME COUR de District de la Nlle-Orléans' No 20,633—Par suite d'un consentement par écrit des parties intéressées, dans l'affaire ci-dessus, le procédera le MERCREDI, seize de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication des billets ci-après décrits donnés en sûreté collatérale (pledged) à la Banque de la Louisiane, pour garantir le paiement de deux billets souscrits par Lobit, Charpentier & Co, lesquels ont été délivrés par la dite Banque, au syndic, dans la présente affaire, à savoir—

Billet de C. Guerinkin	Fév. 1⅟4 63	$3,000 00
Do	E. J. Fanny	Fév. 1⅟4 63	1,000 00
Do	Broussard & Tertrou	Fév. 1⅟4 63	4,300 00
Do	J. McCartney	Fév. 3⅟4 63	3,000 00
Do	A. F. Bertaut	Jan. 18⅟13 63	3,000 00
Do	Do	Avril 1⅟4 63	4,000 00
Do	A. Guillot & Co	Mars 1⅟4 63	3,000 00
Do	D. Landry	Fév. 12⅟15 63	4,000 00
			$28,300 00

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la paroisse d'Orléans. 4 janv—4, 9, 11, 13, 15

CHARLES McCARTHY vs JNO McCORMACK.

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 17,818—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le MERCREDI, seize de janvier 1867, à onze heures A. M., au domicile de l'avenue No 38 rue Jefferson, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de—

Le fonds d'une grocerie et un lot de meubles, etc. Et trouvé dans la maison située à l'angle des rues St. Jacques et Tchoupitoulas, suivant inventaire, déposé en mon bureau pour recours.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Cette grocerie étant la seconde et dernière, les dits objets seront définitivement adjugés au plus offrant et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à douze mois de crédit. Les acquéreurs fourniront leur bon ou obligation, avec caution bonne et solvable, portant intérêt au taux de cinq pour cent l'an, de la date jusqu'à parfait paiement. Les dits acquéreurs paieront au comptant, et ce, en déduction du montant de leur enchère, leur proportion dans les frais d'annonces, de greffier et du shérif et du gardiennage, lesquels s'élèvent en totalité à la somme de $149,80 ou environ. HARRY T. HAYS. Shérif de la paroisse d'Orléans.

6janv—4, 9, 11, 13, 15.

DRURY A. HARRIS vs. Succession de la Dame C. S. MACAULAY (CARRIE B. CHAMPLIN, épouse de John L. Macaulay).

QUATRIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans, No 18,304.—En vertu d'un writ de saisie et vente adressé par l'Honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-et-un de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Cinq Terrains situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Camp, Chestnut, Sixième et Septième, et désignés par les numéros Cinq, Six, Sept, Huit et Neuf, suivant plan dressé par L. H. Pilié, ci-devant voyer, daté du 10 janvier 1860, et déposé, pour recours à l'étude de W. H. Peters, notaire public en cette ville, sous le No 35. Lesdits terrains ayant, conformément audit plan, les dimensions suivantes, savoir: Les Nos Six, Sept et Huit, chacun, trente-deux pieds huit pouces et quatre lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles, et sont contigus.

Le No Huit forme l'angle des rues du Camp et Sixième. Le No Neuf mesure quarante pieds et quatre lignes de face à la rue Sixième, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds et deux pouces, entre lignes parallèles. Le No Cinq mesure trente-deux pieds quatre lignes de face à la rue du Camp, sur une profondeur de cent vingt pieds, entre lignes parallèles. L'îlet dans lequel se trouvent lesdits terrains est figuré sur un plan d'iceux dressé par B. Buisson, ci-devant voyer, daté du 5 mars 1832.

Ensemble avec tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.—Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Cette propriété appartient à ladite succession au moyen de l'acquisition que ladite dame C. B. Macaulay en avait faite de [illegible], suivant acte au rapport dudit notaire Peters, en date du 29 de janvier 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions.—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS. Shérif de la paroisse d'Orléans. 20 déc—29: jan 5,14,21

WILLIAM ROBERTSON vs. HOPKINS & FRERE (Octave Hopkins & Alfred H. Hopkins).

QUATRIEME COUR de District de la Nlle-Orléans, No 15,986—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le SAMEDI, douze de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

1o—Le Neuvième indivis appartenant au défendeur Octave Hopkins et le neuvième indivis appartenant au défendeur Alfred H. Hopkins, d'une certaine étendue de terre située à Gentilly, en cette paroisse, à trois milles environ de la ville de la Nouvelle-Orléans, ayant vingt-deux arpents de face sur chaque côté du Chemin de Gentilly et vingt arpents de profondeur sur chaque côté du chemin; bornée à l'ouest par la propriété appartenant à la Compagnie du Chemin de fer Pontchartrain, et de l'autre côté par la propriété aujourd'hui ou ci-devant appartenant à M. de St-Jean.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2o—Le neuvième indivis appartenant au défendeur Octave Hopkins, et le neuvième indivis appartenant au défendeur Alfred H. Hopkins d'une étendue de terre située audit Gentilly, mesurant huit arpents, plus ou moins, de face sur le Bayou et Chemin, public, sur vingt arpents de profondeur.

3o—Trois terrains situés au faubourg "Greene" de cette ville, désignés par les Nos Trente, Trente-Un et Trente-Deux de l'îlet No Quinze A compris entre les rues Laharpe, Dorgenois, et Lapeyrouse, ainsi qu'il appert du plan dressé en l'étude de Théodore Seghers, ci-devant notaire public en cette ville.

Saisis dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS. Shérif de la paroisse d'Orléans. 11déc—29, 5, 12

JACOB VAN WICKLE vs DAVID SULLIVAN.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 22,888—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI douze de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Un terrain situé dans le Premier District de cette ville, et désigné d'après un plan dressé par Joseph Pilié, ci-devant voyer daté du 1er mai 1849 et déposé en l'étude de David L. McCay, alors notaire public en cette ville, par le numéro Quinze dans l'îlet numéro Trente-Quatre, borné par les rues de la Commune, Palmyre, Galvez et Johnson, en Faubourg St. Mary, mesurant, mesure américaine, vingt-cinq pieds de face sur la rue Palmyre sur cent quinze pieds deux pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite d'Auguste Fau, suivant acte au rapport de W. J. Castell, notaire public en cette ville, en date du 31 janvier 1860.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 12 déc—21, 29—janv 5 12

B. Saloy vs. James Long.

CINQUIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 16,267—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cinquième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt et un de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

Dix terrains situés dans l'îlet borné par les rues Olympia, St-Patrick, Palmyre et Bank, désignés par les numéros Dix-sept, Dix-huit, Dix-neuf, Vingt, Vingt-un, Vingt-deux, Vingt-trois, Vingt-quatre, Vingt-cinq et Quatorze.

Lesdits terrains ayant les dimensions suivantes, savoir: les Nos Dix-sept à Vingt-trois, inclusivement, mesurent trente-deux pieds de face à la rue Bank sur cent pieds six lignes de profondeur. Les Nos Vingt-quatre et Vingt-cinq mesurent chacun trente-deux pieds de face à la rue Bank sur cent pieds six lignes de profondeur et front sur la rue St Patrick. Le No Vingt-cinq mesure trente deux pieds quatre pouces six lignes de face à la rue St-Patrick sur cent cinquante sept pieds deux pouces sur la ligne de profondeur. Et le No Quatorze mesure trente deux pieds de face à la rue Olympia, sur cent vingt sept pieds de profondeur.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de A. Duvol, suivant acte au rapport de J. Dicknscourt, notaire public en cette ville, en date du 4 avril 1862.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS. Shérif de la Paroisse d'Orléans. 20 déc—29 janv 5,14,21

MARIE-LEONTINE-ROSA FERRIER, (veuve de N. A. DESTREHAN, décédé, tutrice, etc. vs. WILLIAM BEATY.

QUATRIEME Cour de District de la Nouvelle-Orléans—No 18,820—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'honorable Quatrième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI douze de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit:

UN TERRAIN situé au faubourg Lafayette, ci-devant partie du faubourg Lafayette, aujourd'hui le Quatrième District de cette ville dans l'îlet No Sept borné par les rues Chippewa, Felton, St André et Joséphine. Ledit terrain est désigné par le No Trois, d'après un plan dressé par H. Grant, autrefois arpenteur, daté du 11 d'avril 1848 et annexé à un acte de partage entre les héritiers de Joseph Butler, décédé, au rapport de Daniel Clark, Jr., ci-devant recorder de Paroisse de la Paroisse de Jefferson, en date du 7 de septembre 1848. Ledit terrain mesure trente-un pieds trois lignes de face à la rue St André, sur une profondeur sur la ligne limitrophe au No Deux de cent quarante-six pieds huit pouces et trois lignes, cent quarante-huit pieds trois lignes sur la ligne à l'opposé du côté du No Quatre et trente-un pieds de largeur derrière, mesure américaine, conformément audit plan.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété appartient au défendeur au moyen de l'acquisition qu'il en a faite de la dame Messela Ahaid Rubey, épouse de Henry Dearborn Woodsworth, suivant acte au rapport de John F. Coffey, notaire public, en date du 7 février 1856.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions, comptant, au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS. Shérif de la paroisse d'Orléans. 12 déc—21, 29; jan 5, 12

SUCCESSION de feue MARIE VIRGINIA CHEW, décédée [illegible] de MARTIN O. KENNEDY.

DEUXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans — No 25,622 — En vertu d'un jugement rendu le 4 de décembre 1866 et signé le 8 des même mois et an, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai, le samedi, douze de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

Un terrain situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Moreau, des Architectes, du Port et St Ferdinand, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Moreau, sur une profondeur de cent trente-huit pieds un pouce et trois lignes de face, derrière, à la rue des Architectes.

Ensemble avec la maison de résidence en briques à trois étages, ayant six chambres, une cuisine en briques à trois étages, ayant neuf chambres, cour pavée, &c. La maison porte le No 525 sur la rue Moreau.

Cette propriété appartient à la dite succession au moyen de l'acquisition que la défunte en avait faite de la succession de Céleste Flack, veuve de Bernard Bourdin, suivant acte au rapport de E. Barnett, notaire public en cette ville, en date du 13 juin 1855.

Le plan sera exposé à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Deux mille piastres ($2000) comptant et la balance en quatre sommes d'égal montant à six, douze, dix-huit et vingt-quatre mois, en billets de l'acquéreur, portant hypothèque spéciale sur la propriété et portant intérêt au taux de huit pour cent l'an, de la date jusqu'à parfait paiement, et cinq pour cent, honoraires d'avocat, en cas de poursuites. La propriété devra être assurée au montant total de sa valeur et la police en être transférée à l'administrateur. HARRY T. HAYS. 11 déc—11, 20, 29 5, 12 jan Shérif de la paroisse d'Orléans

La Dame Veuve George Saturlin vs. Joseph Albrecht.

TROISIEME COUR de District de la Nouvelle-Orléans—No 22,744—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'honorable Troisième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le LUNDI vingt-un de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de la propriété dont description suit—

La moitié indivise d'une certaine portion de terre située dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Calliope, Euphrosine, Clara et Martin, laquelle portion est composée des terrains désignés par les numéros Sept et Huit, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté du 20 novembre 1854 et déposé en l'étude de T. O. Stark, notaire public en cette ville, sous le No 189 et des terrains désignés par les numéros Neuf, Dix et Onze, d'après un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, daté du 6 avril 1866, et déposé en l'étude de O. H. Perry, ci-devant notaire public en cette ville.

Ladite portion de terre mesure cent quarante-cinq pieds, quatre pouces et trois lignes de face à la rue Clara sur une profondeur de cent vingt-six pieds, sept pouces et deux lignes entre lignes parallèles. Le No Onze forme l'angle des rues Clara et Euphrosine.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, privilèges, servitudes et avantages y attachés et y appartenant.

Cette propriété a été acquise par F. Marcello et feu défendeur de George Mely, suivant acte au rapport de William Shannon, notaire public en cette ville, en date du 4 mars 1867.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, Shérif de la Paroisse d'Orléans. 20 déc—29—5,14,21 jan

JOHN COUSLY vs. O. GREEN, capitaine et propriétaire du steamer "Countess".

SIXIEME COUR DE DISTRICT de la Nouvelle-Orléans, No 13,360.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Sixième Cour de District de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai le SAMEDI, dix-neuf de janvier 1867, à midi, à la Bourse des Négociants et des Encanteurs, rue Royale, entre celles du Canal et de la Douane, dans le Deuxième District de cette ville, à la vente publique et adjudication de ce qui suit—

Le steamer "COUNTESS", ensemble avec sa machine, ses meubles, etc., tel qu'il se trouve aujourd'hui dans le Nouveau Bassin, au pied de la rue Magnolia, dans le Premier District de cette ville.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. HARRY T. HAYS, déc 9 11 14 17 19 Shérif de la paroisse d'Orléans.

ANNONCES PARISIENNES Publiées par M. H. GAILLARDET, No 21, rue TRÉVISE, PARIS.

PILULES DE HOGG DE LA PEPSINE PURE ET UNIE AUX FERRUGINEUX

1o Pilules nutrimentives de Hogg à la pepsine acidifiée, en vue des affections gastralgiques, dyspeptiques, etc., et dans les cas où la digestion est difficile ou impossible.

« Une seule chose est nécessaire pour opérer la transformation des aliments en nutriments, c'est cette pepsine acidifiée. » (D. Lucian Corvisart, médecin de S. M. l'Empereur des Français).

2o Pilules de Hogg à la pepsine unie au fer réduit par l'hydrogène, en vue des maladies chroniques et des affections qui en dépendent (pertes blanches, pâles couleurs, menstruation difficile) et de fortifier les tempéraments débilités.

« Le fer réduit par l'hydrogène est la meilleure des préparations ferrugineuses (Bouchardat). »

3o Pilules de Hogg à la pepsine et au protoiodure de fer inaltérable, en vue des maladies scrofuleuses, lymphatiques et syphilitiques, la phthisie, la cachexie chlorotique et les affections atoniques générales de l'économie.

« La Pepsine, par son union au fer et à l'iode, modifie ce que ces deux agents précieux avaient de trop excitant sur l'estomac des personnes nerveuses ou irritables. » (Mémoire présenté à l'Académie impériale de médecine de Paris.)

Ces trois préparations se vendent seulement en flacons triangulaires avec la garantie du cachet et de la signature de Th.-Paul HOGG, pharmacien-chimiste, rue de Castiglione, 2, à Paris.

Dépôts: à la Nouvelle-Orléans, chez M. Ducongé, droguiste; M. Louis Castel, et M. Schwab, pharmaciens; à New-York, chez MM. John Milhau et fils, pharmaciens, 183, Broadway; à Havane, chez M. Santa-Maria Bo, droguiste; à la Havane, chez M. Sarrà Lanchechuring, et dans toutes les pharmacies de l'Etranger.

PLUS D'HUILE DE FOIE DE MORUE! SIROP DE RAIFORT IODÉ. GRIMAULT & Cie PHARMACIENS A PARIS

Le plus puissant dépuratif végétal connu, le meilleur succédané de l'huile de foie de morue et le plus remarquable modificateur des humeurs est, de l'avis de toutes les Facultés, le Sirop de Raifort iodé de MM. Grimault et Cie, pharmaciens de S. A. I. le prince Napoléon. Demandez le prospectus de cet excellent médicament; vous y verrez les suffrages de tous les grands médecins de Paris. Par suite de son usage, vous serez certain de guérir ou de modifier les affections les plus graves de la poitrine; de détruire chez vos enfants, même les plus jeunes et les plus délicats, le germe des affections lymphatiques et scrofuleuses, l'engorgement des glandes disparaîtra, la pâleur, la mollesse des chairs et la faiblesse de constitution feront place à la santé, la vigueur et l'appétit. Les grandes personnes ayant un vice, une âcreté dans le sang, une maladie de peau, des boutons, démangeaisons, provenant soit d'hérédité, soit des funestes conséquences des maladies secrètes, obtiendront rapidement un soulagement immédiat, car il n'y a pas de Rob, de Salsepareille et de dépuratif qui approchent de l'efficacité du Sirop de Raifort iodé.

Dépôt général: à Paris, Pharmacie GRIMAULT et Cie, 7, rue de la Feuillade; — à New-York, J. Becket, 129, Grand Street; E. Fougera, Brooklyn; — Nouvelle-Orléans, Ducongé, Guillot, Deloche et dans toutes les principales pharmacies.

LA BEAUTÉ ÉTERNELLE DES MAINS PAR LE

SAVON ORIZA

Rue St-Honoré, 207 A PARIS. Inventée par L. LEGRAND, Parfumeur fournisseur des Cours de France, de Russie et d'Italie. Rue St-Honoré, 207 A PARIS.

Le Savon Oriza est de tous les Savons le plus perfectionné; il guérit et préserve les mains des gerçures occasionnées par le froid, les blanchit et produit à la peau le même effet que la *Crème Oriza de Ninon de Lenclos*—A la *Nlle-Orléans* chez MM. *Ducongé*, rue de Chartres; *M. Maunsell & Co*, No 21 rue de Chartres, et chez tous les Parfumeurs.

MALADIES DE LA PEAU

Il résulte des expériences faites dans l'Inde et en France par les médecins les plus accrédités, que les GRANULES et le SIROP d'HYDROCOTYLE ASIATICA de J. LEPINE, sont le remède par excellence contre toutes les variétés de DARTRES et autres maladies de la peau, même les plus rebelles, comme la Lèpre et l'Eléphantiasis, contre la SYPHILIS constitutionnelle LES AFFECTIONS SCROFULEUSES, LES RHUMATISMES CHRONIQUES, ETC.

A la NOUVELLE-ORLEANS chez MM. M. MAUNSELL & Co, No 21 rue de Chartres, M. SCHWAB pharmacien, rue de Chartres, chez M. DUCONGÉ, droguiste rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

PILULES DEHAUT

Les substances végétales que ce purgatif renferme ont été choisies et combinées d'après la nouvelle méthode dépurative de M. DEHAUT, POUR ÊTRE PRISES ET DIGÉRÉES EN MÊME TEMPS QUE LES MEILLEURS ALIMENTS ET LES BOISSONS LES PLUS FORTIFIANTES, ce qui permet à chacun de choisir, pour se purger, le repas et l'heure qui lui conviennent le mieux pour n'être pas gêné dans ses occupations. Tout en évitant le dégoût et la fatigue que les autres médecines occasionnent toujours. Ces avantages précieux, constatés en France depuis 25 ans, ont rendu les *Pilules Dehaut* d'un usage populaire.—Ces pilules sont souveraines pour combattre la constipation et très-utiles dans les maladies qui en dépendent.—Comme simple purgatif, elles sont préférables aux eaux minérales et aux [illegible] parce que, n'exigeant ni tisane, ni diète, on peut, au besoin, les prendre pendant plusieurs jours de suite sans dégoût.—Mais ce purgatif agréable offre surtout des avantages importants dans le traitement d'une foule de maladies chroniques telles que, asthme, catharre, dartres, douleurs, goutte, engorgements, migraine, scrofule, &c. &c. &c., parce que la bonne nourriture qu'on prend en même temps permet aux organes digestifs de le supporter sans fatigue, pendant tout le temps de la guérison.

(Voir la Brochure qui se donne gratuitement.) Boîtes de 2fr. 50 c. et de 5 fr. à Paris, chez M. DEHAUT, pharmacien et médecin, rue du faubourg St-Denis, No 147.

A NEW-YORK, chez MM. JOHN MILHAU, Broadway, et Fougera Frères, pharmaciens.

Des DEPOTS de nos PILULES sont établis pour la VENTE en GROS et DEMI GROS, chez M. DUCONGÉ, droguiste, M. MAUNSELL & Co, No 21 rue de Chartres, SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, et pour le DETAIL dans les principales pharmacies de la Nouvelle-Orléans.

SIROP ANTIPHLOGISTIQUE DE BRIANT

Pharmacien, rue de Rivoli, 150, à Paris.

Ce Sirop jouit à un goût exquis une efficacité certaine, constatée par un rapport officiel contre RHUMES, CATARRHES, GRIPPE, COQUELUCHE et toutes les INFLAMMATIONS et IRRITATIONS de la poitrine. Parmi les célébrités médicales qui l'ont patronné depuis 40 années, nous citerons le grand Laënnec, Guersant, de l'Hôpital des Enfants, Vauquelin, directeur de l'Ecole de Pharmacie et autres médecins des hôpitaux, professeurs de la Faculté et membres de l'Académie de Médecine de Paris.—Dépôt à la Nouvelle-Orléans chez M. Ducongé, droguiste, chez MM. Maunsell & Cie, et dans toutes les pharmacies.

PEPSINE BOUDAULT

Le Pepsine a été découverte par M. le Dr CORVISART, médecin de l'Empereur, et par le Chimiste BOUDAULT, qui l'ont introduite dans la thérapeutique.

L'accueil favorable que le Corps médical tout entier a fait à notre produit et son admission spéciale dans les HÔPITAUX DE PARIS, témoignent de son efficacité digestive toujours constante et égale.

Aussi les plus grandes célébrités médicales la conseillent-elles chaque jour avec succès dans les Gastrites, Gastralgies, Aigreurs, Nausées, Pituites, Diarrhées et dans les Vomissements de la Grossesse, sous formes variées de Sirop, Vin, Pastilles, Prises, Pilules, et surtout sous la forme agréable et séduisante d' ELIXIR DIGESTIF Véritable liqueur de table, tonique et fortifiante.

Pour éviter la contrefaçon, exiger le cachet Boudault et notre signature: Hottot

Dépôt général à Paris: Chez HOTTOT, Pharmacien, Succr de BOUDAULT, RUE DES LOMBARDS, 24.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. Ed. Cuillot, Déloche, Louis Castel, Pères et dans toutes les honorables Pharmacies, par entremise des Droguistes et Commissionnaires.

SIROP DIGITALE LABELONYE

PHARMACIEN DE PREMIÈRE CLASSE A PARIS.

Employé avec un succès constant depuis 30 ans, par les médecins de tous les pays, contre les Maladies organiques ou non organiques du Cœur, les diverses Hydropisies et la plupart des Affections de Poitrine et des Bronches (*Pneumonies, Catarrhes pulmonaires, Asthmes, Bronchites nerveuses, Coqueluches, &c.*).

Le SIROP DE LABELONYE n'est vendu qu'en bouteilles revêtues d'étiquettes teintées et scellées par une bande portant la signature de l'inventeur.

Dépôt: PHARMACIE LABELONYE & CIE, 19, RUE BOURBON-VILLENEUVE—PARIS.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. M. Maunsell & Co, No 21 rue de Chartres, M. Schwab pharmacien, rue de Chartres, et chez M. Ducongé droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane. [illegible]

DRAGÉES GELIS & CONTE AU LACTATE DE FER

APPROUVÉES PAR L'ACADÉMIE DE MÉDECINE DE PARIS.

Il résulte de deux rapports adoptés par la dite Académie en 1840 et en juillet 1858, que les DRAGÉES de GELIS et CONTÉ sont le meilleur et le plus efficace des ferrugineux pour la guérison de la Chlorose (ou pâles couleurs), des Pertes blanches, de la Débilité de tempérament chez les deux sexes et pour faciliter la Menstruation chez les jeunes filles.

Dépôt: Pharmacie Labelonye et Cie, 19, rue Bourbon-Villeneuve.—Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. M. MAUNSELL & Co No 21 rue de Chartres, M. SCHWAB, pharmacien, rue de Chartres, et M. DUCONGÉ, droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane,

MALADIES SECRETES

MR. GAUDOZ, Pharmacien de l'école de PARIS informe le public qu'étant de retour de France on peut le consulter, tous les jours, à sa Pharmacie coin Conti et Bourgogne, où il s'occupe comme par le passé du traitement des Maladies Chroniques, Secrètes et de la peau. Les cas les plus graves de Syphilis, d'Ulcérations, Plaies, Eczema, Dartres, Pustules, Démangeaisons, Rougeurs, Taches, la Gonorrhée Chronique, les Ecoulements, la Chlorose, les Flueurs Blanches, et toutes les Maladies de l'Appareil Génito-Urinaire, (chez les deux sexes) sont traitées avec le plus grand succès. Consultations de 9 heures du matin, à 5 heures du soir.

Opiat et Injection du Dr Ricord.

Ces deux préparations sont les seules employées par le Dr Ricord pour la guérison rapide de la gonorrhée, et de l'écoulement. E. GAUDOZ. 19 oct—3m rues Conti et Bourbon

PROPOSITIONS.

Bureau du Commissaire en chef des Vivres Département du Golfe, Nlle-Orléans, Lne, 27 déc. 1866.

DES propositions cachetées, qui doivent être en duplicata et accompagnées d'une copie de cette annonce, seront reçues, à ce bureau, jusqu'au 10 JANVIER 1867, à midi, pour fournir, pour l'usage de l'armée, des pommes de terre, des patates douces et des oignons, en telles quantités dont on pourrait avoir besoin dans le courant des mois de janvier, février, mars et avril 1867.

Des propositions distinctes, sur différentes feuilles de papier, seront requises pour chaque article.

Les articles fournis doivent être de la meilleure qualité, dans des barils en bon état, et livrés au Dépôt des Vivres, sans frais de charroi ou de tonnellerie, et chaque colis devra porter le nom du vendeur.

Les propositions doivent être adressées au soussigné et endossées "Propositions pour pommes de terre et oignons."

A. BECKWITH. Brév. Brig. Gen. et Comm. des Vivres. A. des E.-U. 29 déc—t. l. j. au 9 janv

B. ANTOGNINI,

Fabricant de Billards.

15.........RUE CONTI.........15

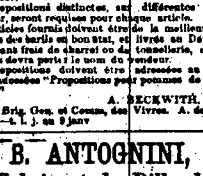

A L'HONNEUR d'annoncer à ses clients et au public qu'il a exhibé à l'Exposition des Fair Grounds la Gomme qu'il applique à ses BANDES de BILLARDS et que ces BANDES ELASTIQUES, ont reçu la distinction du Ruban Bleu, c'est-à-dire le prix.

On trouvera dans cet établissement des BILLARDS depuis $300 jusqu'à $550; ceux de $550 sont de la première qualité—Table marbre et ardoise.

M. ANTOGNINI offre aussi en vente des TAPIS Américains et des TAPIS Français en drap de la célèbre fabrique d'Elbeuf, ainsi que tout ce qui concerne la fourniture des Billards; des Boules de Ten Pin Alley, des Jeux de Loto complets et des Roulettes à double cylindre.

Les personnes de la campagne qui désireraient acheter DES BILLARDS n'auront qu'à s'adresser par écrit à M. ANTOGNINI et à lui faire savoir par lettre quel prix elles veulent mettre dans un BILLARD. Elles seront aussi promptement servies que si elles se trouvaient sur les lieux.

M. ANTOGNINI ayant une machine à vapeur complète, se charge de scier les Tables soit en marbre soit en ardoise pour en faire des Billards de petit modèle.

Les personnes qui voudraient échanger de vieux Billards contre de neufs, trouveront à traiter avec M. ANTOGNINI à des conditions raisonnables. 19 déc—3m

E. RICHARD

Fabricant de Billards,

166.........RUE STE-ANNE.........166.

ETANT sur le point de déménager, offre, à des prix très modérés, un choix de BILLARDS de sa propre fabrique, à quatre poches et à carambolage. Ces Billards sont en bois de rose, chêne ou noyer, les lits en marbre ou en ardoise et ont des BANDES DE KAVANAGH & DECKER, les meilleures dont on se serve en ce moment.

On trouvera chez lui des queues de Billard, de billes, des draps, des procédés, du blanc, en un mot tout ce qui se rattache à ce genre de commerce.

Il remplit avec soin et sans retard les ordres qu'il reçoit par la Poste. S'adresser à E. RICHARD, Boîte 1716, Bureau de Poste de la Nlle Orléans.

DRAGÉES D'ERGOTINE DE BONJEAN.

Médaille d'or de la Société de Pharmacie de Paris.

Elles sont employées avec le plus grand succès par les plus célèbres médecins européens contre les Hémorrhagies de toute nature, les Crachements de sang, les Dyssenteries et Diarrhées chroniques,—qu'elles guérissent en peu de jours,—contre les Engorgements et les pertes chez les femmes. Leur action énergique sur la circulation en fait un des meilleurs moyens pour combattre les Maladies de poitrine.

Dépôt: Pharmacie LABELONYE et Cie 19, rue Bourbon-Villeneuve—Paris.

A la Nouvelle-Orléans, chez MM. M. MAUNSELL & Co, No 21 rue de Chartres; chez M. SCHWAB, Pharmacien, rue de Chartres; chez M. DUCONGÉ Droguiste, rue de Chartres, et dans les principales pharmacies de la Louisiane.

LA BEAUTÉ ÉTERNELLE, OU L'ART DE SE CONSERVER ET D'EMBELLIR, Par A. RAYNAUD.—Se trouve chez MM. V. HEBERT et M DUCONGÉ, Nlle Orléans.

PARIS—EXPOSITION de 1867. JOHN ARTHUR & CIE, 10, RUE CASTIGLIONE.

Agents des ambassades anglaise et américaine, établis en 1817. Bureau de location des appartements, des chambres, des appartements et hôtels, à louer meublés ou non meublés; vente et achat de propriétés; négociants en vins fins.

AVIS AUX DAMES ÉLÉGANTES ÉCONOMIE & SUPÉRIORITÉ

ESSENCE CONCENTRÉE E. COUDRAY POUR PARFUMER LE MOUCHOIR

[illegible] 13, rue d'Enghien, PARIS [illegible]

Marchandises Sèches en Gros.

Le plus Grand Assortiment, et le Stock le meilleur marché en ville.

La Maison LOEB SIMON & Co.,

96.........CANAL.........96

INFORME sa clientèle française et les marchands en général, qu'elle vendra son stock aux plus bas prix du marché et à des conditions très raisonnables.

M. ALLIBERT, employé autrefois dans la maison North, Duthil & Co. et Geo. Bancke & Co., est maintenant dans notre maison et invite ses amis et ses anciennes clientèles à la patronner. 12 oct—3m

FUSILS FINS! FUSILS FINS!!

Les soussignés, agents de C. F. Manton, C. V. Burke, Wm. Chance,

FABRICANTS DE

Fusils Fins Doubles et Simples,

annoncent au public qu'ils ont reçu un assortiment complet de Fusils à pancre. Laminés, acier d'argent, ruban d'acier, damas, &c.

En outre ils ont reçu une grande variété de Fusils garantis et bien conditionnés, dans les prix ordinaires. McLEAN & OLIVIER, 29 oct—6m 85, rue du [illegible]

VIN DE CHAMPAGNE

De la célèbre marque de Charles Heidsieck & Co, à Reims.

LE soussigné a été nommé seul agent pour l'importation du susdit célèbre vin.

Les ordres pour l'importation directe seront reçus avec prompte attention aux termes les plus favorables. AUGUSTE COUTURIÉ, janv—6m No 37, rue Vieille-Levée.

Mme ALLUARD, Somnambule,

BIEN connue à la Nouvelle-Orléans pour être fréquentée de la Providence pour les maladies qui ont jusqu'ici tous les points—spécialement pour les maladies nerveuses, l'épilepsie comprise. Mme ALLUARD, mérite également la partrite, les aigreurs d'estomac, les digestions difficiles, les maladies du foie, la diarrhée, la dyssenterie, les maladies de matrice, le catarrhe pulmonaire, l'asthme et toutes les maladies des voies respiratoires.

Consultations, rue Tréme, 248, entre Ursulines et Bayou. 12 sept—6m

JACOB OTT, Entrepreneur.

RÉPARE les MAGASINS et les MAISONS de résidence.

Fait et répare les cuves.

Les ordres laissés au No 28, Coin Tivoli, ou chez M. L. DURAND, coin Toulouse et Chartres, seront exécutés avec promptitude. 23nov—3m

T. L. CUNNINGHAM & Co. Nlle-Orléans, (Lne) ROBERT MOORE & SON Cincinnati (Ohio)

L. T. Cunningham & Co.,

166.... GRAVIER ET 17.... UNION

MARCHANDS de machines à vapeur, machines pour habitations, chemins de fer et steamers. Dépôt de scies, charrues, moulins à maïs, &c. Fournitures de locomotives et de machines pour bateaux. 24 oct—3m

Changement de domicile.

LE Dr O. ANFOUX a transporté son domicile au No 300 rue du Canal, entre Rempart et Basin. 8 oct—3m

LOTERIE DE L'ETAT DU KENTUCKY, NUMERO SIMPLE. MURRAY, EDDY & CO., directeurs.

GROS LOT.......$50,000.

Loterie de l'Etat de Kentucky, au profit du Collège Shelby.

Classe A—Pour être tirée à COVINGTON, Ky. MARDI, 15 janvier 1867.

P L A N.

1 lot de	$50,000 soit	$50,000
1 lot de	20,000 soit	20,000
1 lot de	10,000 soit	10,000
1 lot de	7,000 soit	7,000
1 lot de	5,000 soit	5,000
1 lot de	3,000 soit	3,000
1 lot de	2,000 soit	2,000
20 lots de	1,000 soit	20,000
20 lots de	500 soit	10,000
130 lots de	300 soit	39,000
325 lots de	125 soit	40,000

Lots d'approximations:

9 approximations, de $300 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $50,000 soit	$2,700
9 approximations, de $250 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $20,000 soit	2,250
9 approximations, de $200 des neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $10,000 soit	1,800
9 approximations, de $150 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $7,000 soit	1,350
9 approximations de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $5,000 soit	900
9 approximations, de $100 pour les neuf unités restantes de la même dizaine du numéro gagnant le lot de $3,000 soit	900
587 lots s'élevant à	$217,600

Billet entier $12; demi-billet $6; quart de billet $3; huitième de billet $1 50.

Les lots sont payés en plein, sans déduction.

Les demandes de billets accompagnées au retour de la malle, et les tirages sont envoyés aux acheteurs, avec l'expiration du résultat de chaque placement, dès que le tirage est achevé.

S'adresser à CHAS T. HOWARD, marchand ayant licence, No 40, rue du Camp.

Lock Box 692, du bureau de Poste de la Nlle Orléans. 3 janv—

LES DERNIERES MODES.

DEMANDEZ

LE MALAKOFF

ELLIPTIC DUPLEX.

(OU A DOUBLE RESSORT)

DE J. W. BRADLEY.

Ces MALAKOFFS se PLOIENT par et ne se CASSENT pas comme ceux qui n'ont qu'UN ressort; ils conservent leur forme parfaite, gracieuse, aussi longtemps qu'il faut pour user trois ou quatre Malakoffs ordinaires qui sont mis de côté comme inutiles. Il y a deux ressorts à la pièce.

CHAQUE CERCLE est composé de DEUX ressorts tressés ensemble, bord à bord, ce qui forme le cercle le plus FORT, le plus flexible et cependant le plus LEGER qui ait encore été fait.

Pour les promenades, la maison, l'église, le théâtre les grandes assemblées, les wagons de chemin de fer, les voitures, &c., ce sont les meilleurs, les plus agréables; ils joignent la durée et l'économie à cette ELEGANCE DE FORME qui captive tout le monde et qu'a fait de l'ELLIPTIC DUPLEX

Le Malakoff par Excellence

Du Monde fashionable.

Les demoiselles, les filles et les enfants ne manqueront de se trouver d'aucun âge.

A vendre partout.

Manufacturés exclusivement par WESTS, BRADLEY & CO, 97, Chambers,—79 et 81, Reade streets, New York.

AVERTISSEMENT.—On peut faire passer une épingle à TRAVERS le CENTRE de chaque CERCLE du Malakoff DUPLEX, ce qui prouve qu'il y a DEUX RESSORTS tressés ensemble et c'est tout le secret de la FORCE et de la FLEXIBILITE remarquables de ce cercle. Aucun Malakoff à ressort simple n'est fait de ces combinaisons.

L'étampe à chaque pendeur "J. W. BRADLEY'S DUPLEX ELLIPTIC STEEL SPRINGS" se trouve sur la taille de chaque Malakoff. Aucun des autres n'est véritable. 15 nov—3m

BUREAUX DE LA COMPAGNIE D'ASSURANCE "ATLANTIC", de la Nlle-Orléans, Rue Gravier, No 12, entre les rues Camp et St-Charles.

Nlle-Orléans, 2 juillet 1866.

CETTE Compagnie est prête à assurer contre les risques d'incendie, de mer, de rivière et de transport par terre, aux conditions les plus favorables. EDWARD RIGNEY, Président. WM. R. KELLOGG, Vice-Président. N. P. JANVIER, Secrétaire. juillet—1an—12

Transfert de Bureaux.

LES BUREAUX du chemin de fer des Opelousas ont été transférés au No 69 rue du Canal, près de la Vieille-Levée. GEO. W. SQUIRES, secrétaire.

FONDERIE DE LEEDS [ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Foucher.

NOUS annonçons à nos amis et au public que comme par le passé, nous fabriquons toujours MACHINES A VAPEUR, des bouilloires, des moulins à sucre, des chaudières à sucre, des machines à dessécher, des moulins à scie, des presses à coton, des Newell, des batteries à égrener, des grils à sucre, toutes sortes de travaux d'habitations, de bateaux à vapeur et toute espèce de machines pour le Sud. LEEDS & CO

COMPAGNIE D'ASSURANCE Des Facteurs et des Commerçants de la Nouvelle-Orléans.

BUREAU, RUE CARONDELET No 3[illegible]

CETTE Compagnie continuera d'émettre des polices contre les PERTES ou les AVARIES causées par les incendies et contre les PERILS des MERS et des RIVIERES aux taux moyens de primes.

Le livre de souscription au capital de la Compagnie est ouvert au bureau de la Compagnie, pour ceux qui désirent profiter des avantages des DIVIDENDES AU COMPTANT, avantages que donne la Charte de la Compagnie.

—DIRECTEURS.—

JAMES HEWITT, de la maison Hewit, Norton & Co.
JOS. W. CARROLL, de la maison Carroll, Hoy & Co.
W. A. JOHNSON, de la maison W. A. Johnson & Co.
J. W. BURBRIDGE, de la maison J W Burbridge & Co.
J. I. NOBLE, de la maison Battle & Noble.
MOSES GREENWOOD, de la maison M. Greenwood & Co.
ALFRED S. HUNTINGTON, de la maison Huntington & Co.
J. G. BROWN, de la maison Cummings, Brown & Co.
JOHN PHELPS, de la maison John Phelps & Co.
MARSHALL J. SMITH, de la maison Marshall J. Smith & Co.
I. CAULFIELD, de la maison Keep & Caulfield.
JOHN CHAFFE, de la maison John Chaffe & Bro.
L. H. TERRY, de la maison Lacey, Terry & Co.
T. D. BLAIR, de la maison J. D. Blair & Co.
T. M. SCOTT, de la maison T. M. Scott & Co.
WM. BALL, de la maison Wheelock, Finlay & Ball.
ALF. H. ISAACSON, de la maison Isaacson, Seixas & Co.
F. S. WILTZ, de la maison Planché & Wiltz.
RICHARD MILLIKEN, de la maison Milliken & Brisbane.
SAMUEL B. MOORE, de la maison Samuel B. Moore & Co.
WM. H. HENNING, de la maison Wm. H. Henning & Co.
H. McNEIL VANCE, de la maison Byrne, Vance & Co.
HUGH McCOLL. ROBERT PITKIN.
W. B. TULLIS.
MICHEL MUSSON, Président.
HARMON DOANE, Vice-Président.
ED A. PALFREY, Secrétaire.

GERMANIA

Compagnie d'Assurances.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Bureau No 134, rue Gravier, entre St Charles et Camp.

Capital $500,000.

Avec privilège de le porter à $1,000,000.

CETTE Compagnie assure contre l'incendie, les risques de Mer, de Terre et de Rivière, et elle rend 50 pour cent comptant sur les primes aux intéressés de la place.

C. F. FORSTER, Vice-Président. D. MICHEL, Président. E. MAIER, Secrétaire.

Directeurs:

J. H. Minor,	F. Wintz,
W. B. Schmidt,	Geo. Merz,
F. A. Luling,	Louis Schwartz,
A. Brahe,	G. L. L. Mayer,
A. Schreiber,	Chas Bonitz,
Theo Sicher,	Geo. Lederer,
H. F. Klumpp,	J. Hauser,
T. T. Forster,	L. F. Berje,
F. Fink,	G. H. Kinkelmann,
L. W. Schwartz,	Julius Hoerner,
J. Mahoney,	F. Richard,
Aug. Koenig,	L. Gerard.

CHEMIN DE FER PONTCHARTRAIN ARRANGEMENTS D'HIVER.

A dater du SAMEDI, 13 OCTOBRE 1866, les convois partiront comme suit:

[illegible timetable: DE LA VILLE / DU LAC]

Aller ou Les et revenir le même jour, 25 cts. Les passagers qui doivent s'arrêter à la station Gentilly doivent en prévenir le conducteur avant le départ du convoi. Prix 15c. pour aller seulement. G. PANDELLY, Surintendant.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 7 décembre 1866.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été Résolu qu'une assemblée des actionnaires aura lieu JEUDI, 10 janvier prochain, à 10 heures du matin, pour considérer la question de savoir s'il ne conviendrait pas de reprendre les affaires. 8déc—10janv GEO. A. FRERET, Caissier.

AVIS

Bureau de la Compagnie du Grand chemin de fer de la Nlle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest.—RUE DU CANAL, No 69.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1866.

CONFORMÉMENT à la 1re section de la Charte de cette Compagnie, une élection, par les actionnaires, de dix-huit Directeurs, pour une année, à partir du 1er février 1867, aura lieu, à ce bureau, MERCREDI, 23 janvier 1867, de dix heures du matin à 2 heures de l'après-midi. GEO. W. SQUIRES, Secrétaire. 19 déc—au 24 jan

AVIS.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, des Opelousas et de l'Ouest, RUE DU CANAL, No. 69.

Nouvelle-Orléans, 19 décembre 1866.

CONFORMÉMENT à la 1re section de la charte de cette Compagnie, une réunion des actionnaires aura lieu, à ce Bureau, LUNDI, 21 janvier 1867 de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. GEORGE W. SQUIRES, 19 déc—au 21 janv Secrétaire.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

19 décembre 1866.

AVIS AUX ACTIONNAIRES.

AUJOURD'HUI à une réunion des Directeurs de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans, il a été déclaré un dividende de CINQ pour cent provenant des bénéfices des six derniers mois, lequel dividende sera payé aux actionnaires ou à leurs ayant-cause, à partir du 2 janvier prochain, époque à laquelle les livres de transfert de la Compagnie seront fermés. 20 déc—1m WM. S. BROWN, Trésorier.

Banque du Crescent City.

Nouvelle-Orléans, 26 décembre 1866.

L'ELECTION annuelle de neuf Directeurs de cette Banque, pour l'année, aura lieu, au local de la banque, No 104 de la rue du Canal, au-dessus du Bureau de la Compagnie d'Assurance Mutuelle des Marchands de 10 heures du matin à 4 heures de l'après-midi, LUNDI, 7 janvier 1867. CHAS FAURIE Jr., 27 déc—1 j Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurances "Atlantique" de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1866.

CONFORMÉMENT à la Charte, une élection aura lieu, au bureau de la Compagnie, rue du Camp No 12, LUNDI 7 janvier 1867, entre 10 heures du matin et 2 heures après-midi, pour dix-neuf Directeurs qui serviront jusqu'au 1er janvier 1868. N. P. JANVIER, 25déc—26 au 4 janv. Secrétaire.

Compagnie de Banque et du Canal de la Nouvelle-Orléans.

Nouvelle-Orléans, 24 décembre 1866.

A UN meeting spécial du Bureau des Directeurs tenu aujourd'hui, un dividende semi-annuel de six pour cent sur le capital réduit a été déclaré aux actionnaires ou à leurs représentants légaux, payable à partir du premier lundi de janvier prochain.

Par ordre du Bureau, CH. JUMONVILLE, 26 déc—1M Caissier.

Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

Rue de la Commune, No 155.—5 décembre 1866.

AVIS est donné qu'une élection aura lieu, à ce bureau, LUNDI, 7 janvier prochain, de 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi, pour dix directeurs de cette Compagnie, pour l'année commençant le premier lundi de février prochain. 7 déc—1m WM. S. BROWN, Trésorier.

Bureau de la Compagnie du Grand Chemin de fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord,

Nouvelle-Orléans, 28 décembre 1866.

AVIS est donné aux porteurs de Bons de première hypothèque de cette Compagnie que le coupon No 21, échéant le 1er janvier 1867, sera payé, à partir de cette date, sur présentation à la Banque de Citoyens de la Louisiane, moins la taxe de 5 pour cent du revenu intérieur des Etats-Unis.

Les coupons échus des dits Bons au No 20 inclusivement, échéant le 1er juillet 1866, seront convertis, dans la seconde série de Bons hypothécaires de la Compagnie, au montant de $1000 ou multiples, sur présentation au trésorier de la Compagnie, au No 44 de la rue Carondelet, Nouvelle-Orléans, ou à MM DABNEY MORGAN & Co., à New York, conformément aux arrangements conclus avec les porteurs de Bons en Europe. R. S. CHARLES, 29déc—1M Trésorier.

Banque d'Amérique.

Nlle-Orléans, 21 décembre 1866.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de dix pour cent provenant des bénéfices des six derniers mois et sera payé à partir du 2 janvier prochain. J. E. MORTIMER, 20 déc—4 Caissier.

Moulins de la ville, de Robinson, Nos 283, 285 et 286, tête du Vieux Bassin.

ON y trouve une farine de maïs et une farine pour [illegible] Ces articles sont connus sous le nom de farine de maïs et farine préparée. Les propriétaires les garantissent, comme les meilleurs du marché.

Le publicisat invité à en faire l'essai. ROBINSON & JONES, 29 déc Propriétaires.

Changement de Local.

LE Dr A. P. McLAIN chirurgien dentiste, a transporté son cabinet du No 14 de la rue Baronne au No 19 de la rue Baronne, de l'autre côté, au-dessus du magasin de chaussures de J. Bonsillie et à côté de l'église des Jésuites. 11oct—3m

EXTRAIT FLUIDE BUCHU

POUR la faiblesse provenant des abus; d'épuisement de la nature, accompagné de symptômes alarmants, parmi lesquels il faut citer l'indisposition à se mouvoir, la perte de la mémoire, l'insomnie, l'horreur de maladies ou des pressentiments de malheurs; une lassitude générale, l'accablement, l'incapacité de profiter des jouissances de la société.

La constitution, une fois qu'elle est atteinte de faiblesse organique, exige le secours de la médecine pour se fortifier, ce fortifiant c'est L'EXTRAIT BUCHU DE HELMBOLD dont le succès est immuable. Si l'on ne se soumet pas à un traitement, il s'en suit la consomption ou la folie.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold n'est égalé par aucune autre préparation des maladies des POUMONS—la chlorose ou la rétention, la suppression des évacuations habituelles, l'ulcération de l'utérus—enfin toutes les affections auxquelles sont sujettes les femmes, soit qu'elles soient commis des douleurs imprudences, qu'elles aient âgées ou sur le déclin.

L'Extrait fluide Buchu de Helmbold —ET— L'EAU DE ROSE PERFECTIONNÉE

Chasse du système, complètement et à peu de frais, sans presque aucun changement de la diète, sans inconvénient, toutes les maladies qui résultent d'une existence déréglée. Ce spécifique remplace, dans les cas de ce genre, les remèdes désagréables et dangereux connus sous les noms de copahu et mercure.

Servez-vous de l'Extrait fluide de Helmbold

Pour toutes les affections de ces organes—qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, quelle qu'en soit la cause, quelque ancienne qu'elles soient. Le fluide est d'un goût et d'une odeur agréable, l'action en est rapide et c'est un meilleur fortifiant que toutes les préparations d'écorce ou de fer.

Les personnes aux constitutions délicates ou détériorées y ont de suite recours.

Le lecteur doit savoir que quelque léger que soit l'un des maux dont il vient d'être fait mention, sa santé, son intelligence et son bonheur en ressentent l'effet.

Pour toutes ces maladies, il faut un diurétique.

L'Extrait Buchu de Helmbold est le grand diurétique

Extrait fluide de Salsepareille, concentré, pour purifier le sang, chasser toutes les maladies chroniques provenant de l'impureté du sang—le seul remède efficace pour les scrofules, les douleurs et enflures des os, la teigne, l'ulcération de la gorge et des poumons, les pustules, les boutons sur la figure, les dartres, les érysipèles et toutes les éruptions de la peau.

Embellissement du Teint.

Beaucoup des affections les plus graves qui déclinent annuellement proviennent des impuretés qui s'accumulent dans le sang. De tous les remèdes inventés dans un but de purification, il n'en est pas qui égale

L'Extrait de Salsepareille De Helmbold.

sanctuaire et occurrence de sang, rendés de vigueur, système et chasse les humeurs qui donnent naissance aux maladies. Il y a longtemps qu'on cherche un remède de ce genre; et aujourd'hui pour la première fois le public en a un sur lequel il peut compter. L'espace nous manque pour produire les certificats qui en attestent les effets, dès l'essai d'un seul flacon prouvera aux malades qu'il possède des vertus supérieures à tout ce qu'ils ont déjà vu.

Deux cuillerées à bouche de l'Extrait de Salsepareil ajoutées à une pinte d'eau sont égales au LISBON DIET DRINK, et une bouteille est égale à un galon du sirop de salsepareille ou à la décoction.

Les EXTRAITS sont employés dans l'armée des Etats-Unis dans les hôpitaux d'Etats et les maisons de santé publiques, aussi bien que dans la pratique particulière, et sont considérés comme de précieux remèdes.

Voir les propriétés médicales de Buchu dans les Dispensaires des Etats-Unis.

Voir les importants travaux du Professeur Dewees sur l'exercice de la médecine.

Voir les observations faites par le célèbre Dr. Physic, de Philadelphie.

Voir les observations faites par le Dr Ephraim McDowell, célèbre médecin et membre du Collège royal des chirurgiens d'Irlande, et publiées dans le journal du royaume de la reine.

Voir la Revue médico-chirurgicale publiée par Benjamin Travers, membre du Collège royal de chirurgiens.

Voir la plupart des meilleurs ouvrages de médecine.

EXTRAIT DE SALSEPAREILLE DE BUCHU vendu par tous les pharmaciens.

—Dépôt principal—

Entrepôt de Drogues et de Produits chimiques de

HELMBOLD,

Mévr— 594, Broadway, New Yo

INSTITUTIONS.

COLLEGE DE LA LOUISIANE,

Dirigé par M. le colonel A. FREMIER. PENSIONNAT ET EXTERNAT.

LES cours de cette Institution sont en pleine activité. Les classes supérieures confiées à des professeurs de premier mérite, comprennent: le Latin, le Grec, les Mathématiques—Algèbre et Géométrie—et les cours de Rhétorique et de Philosophie en Anglais et en Français.

Les classes intermédiaires et les divisions élémentaires sont placées sous la direction de professeurs actifs et exercés.

L'Anglais, le Français et la Tenue des livres, y sont enseignés simultanément—L'Allemand, l'Espagnol et l'Italien requièrent à un des soins particuliers.

Les prix d'admission varient de $4 à $10 selon le degré d'avancement des élèves.

Pour le PENSIONNAT on traite de gré à gré avec les familles.

LES CLASSES DU SOIR, destinées aux jeunes gens du commerce, comprennent la Tenue des Livres, les calculs du commerce et l'étude de l'Anglais et du Français.—Prix: $5.

Le Collège est situé rue Hôpital, No 134, entre Dauphine et Bourgogne. 25 oct—MVD

INSTITUT ST-LOUIS POUR LES DEMOISELLES.

Dirigé par Mme E. La Villebeuvre, SUCCESSEUR DE Mme DERON.

No 275 rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital.

On Peut, pour plus de renseignements, se procurer d'avance le Prospectus de l'établissement. 21 sept—6m

COLLEGE dirigé par M. CARON.

Rue des Remparts 240.

Enseignement: l'anglais, le français, l'espagnol, l'allemand. Toutes les connaissances nécessaires et utiles.

Classes du jour de 9 à 4 heures.—De $4 à $10 par mois. Classes du soir entre 6 et 8 heures—$5 par mois. Pensionnat de $25 à $30 par mois. 28 nov

COLLEGE Commercial de Dolbear, coin Camp et Commune, en session continuelle sous d'habiles professeurs. Il a été fondé en 1832, et tient une charte de l'Etat. Ses anciens élèves sont aujourd'hui des teneurs de livres ou associés dans la plupart des meilleures maisons de cette ville et des Etats du Sud. Les messieurs et les dames peuvent suivre le Cours commercial, en Pabonnerie et livres, la calligraphie, les mathématiques, l'anglais, le français, l'allemand, ou l'espagnol, séparément. Une éducation spéciale permettant de gagner $1,000, $2,000 ou $3,000 par an, est la meilleure fortune que des parents puissent donner à leurs enfants. Un diplôme de ce collège est un passe-port sur toutes les places de commerce. Catalogues envoyés à qui le désire. 3 nov—6m RUFUS DOLBEAR, Président.

Corde d'emballage, faite à la machine!

LA Manufacture de la Louisiane travaille maintenant sous notre direction. Nous faisons de la corde d'emballage de la meilleure qualité de forme habituelle et en demi rouleaux, afin de mieux répondre aux besoins des consommateurs. Les acheteurs sont invités à venir examiner notre stock et s'assurer de nos prix. JOHN GILMORE & CO.

Les ordres sont reçus et exécutés par M. S. BRADY, 3 déc—3m Rue de l'Union, No 18.

AUCTION SALES.

JOHN L. LARESCHE'S SALES.

Succession of Ann Cecile Marcelle, deceased wife of Francis Pelleben.—No. 27,366.

BY JOHN L. LARESCHE, Auctioneer.

Office—Nos 20 and 24 Conti street.

WILL be sold on SATURDAY, January 5th, 1867, at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, on Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, bearing date the first of December, instant, the following property, to wit:—

1. ONE CERTAIN LOT OF GROUND, situated in the new Faubourg Marigny, in the Third District of this city, designated by the No. two of square No. fifty four, comprised within Frenchmen, Josephine, Boisdelle and Union streets, on a plan drawn on the twelfth day of December, 1836, by L. Surgi, and deposited in the office of L. T. Caire, notary. Said lot measuring, in French measure, thirty feet front on Frenchmen street, between Josephine and Boisdelle streets, by one hundred and twenty feet deep, between parallel lines—without improvements.

2. ONE OTHER CERTAIN LOT OF GROUND, situated in the same square, No. fifty four, designated by the No. three, adjoining the aforesaid lot No. two, measuring also, in French measure, thirty feet front on said Frenchmen street, by one hundred and twenty feet deep, together with the buildings thereon. The whole according to a plan to be exposed a few days before the sale.

Terms and conditions—The vacant lot first described, cash; the improved property, seconds are cited, one-half cash, and the balance on a credit of one year, for a note bearing interest at the rate of eight per cent per annum from date until final payment, secured by mortgage on the property, the buildings to be insured and the policy of insurance transferred to the administrator of said succession and to [illegible]. [illegible] the owner of one undivided half of said lot and buildings, and who has consented that his said half and the other half belonging to said succession be sold, as to form an entirety.

Acts of sale before Amedee Ducatel, notary, at the expense of the purchaser, as also the cost of stamps. dec4 15 29 jan5

S. GUINAULT'S SALES.

Succession of Marie Louise Mathieu, Widow Fend.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.

Office corner Bienville street and Exchange Alley.

WILL be sold on SATURDAY, 12th of January, 1867, at 12 o'clock, M., at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans, dated 24th November, 1866, the following property, to-wit:

TWO LOTS OF GROUND situated in suburb Marigny, designated by Nos. 1 and 2 of square bounded by Love, Goodchildren, Union and Bagatelle streets.

Lot No. 1 measures 32 feet 7 inches front on Love street, by 127 feet 10 inches 5 lines in depth, together with a frame house, No. 423, of four rooms, double kitchen, &c., &c.

Lot No. 2 measures 22 feet 1 inch 2 lines front on Love street, by 127 feet 10 inches 5 lines in depth, together with a two story frame house of four rooms, No. 425, a kitchen adjoining the same, shed &c.

A SQUARE OF GROUND situated in the Parish of Jefferson, Carrollton, formerly McCarty's plantation, designated on a plan made by L. Bringier on the 4th of December, 1833, deposited in the office of Th. Seghers, then Notary, said square being comprised within Leonidas, Fourteenth, Jefferson and Compiana streets, consisting of 12 lots.

A PATENT OF THE UNITED STATES for a piece of Land; No. 255, issued on the 17th of January, 1855.

Terms—Cash.

Acts of sale before A. Dortoncourt, notary public, at the expense of the purchaser, including the U. S. stamps. dec 12 19 29 jan 5 and 12

Succession of Virginie Bradley, wife of Leon Lavigne.

BY S. GUINAULT, Auctioneer.

Office, corner Exchange Alley and Bienville street.

SATURDAY, January 5th, 1867, will be sold at 12 o'clock M., at the Merchants and Auctioneer's Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets, by virtue of an order from the Honorable the Second District Court of New Orleans dated 23d October, 1866, the following landed property to wit:

A LOT OF GROUND situated in the Second District of this city, in square bounded by Claiborne, Derbigny, St Philip and Ursulines streets, measuring 31 feet 6 inches front on Claiborne street, by 160 feet deep, together with the buildings and improvements thereon, consisting of a frame house, covered with slates, No 217 having six rooms, two of which are in the attics, gallery and closet, a two story kitchen of four rooms, cistern, well, double privies, &c., &c. The whole divided into two tenements.

Terms—One-third cash, and the balance at 6 12 and 18 months credit, for notes bearing mortgage and 8 per cent interest per annum, from date. The property to be kept insured and the policy transferred to the tutor.

Act of sale before Octave Morel, notary public, at the purchaser's expenses, including the stamps. dec6 13 22 29 jan5

JUDICIAL SALES.

Succession of the late Mary Virginia Chew, deceased Wife of Martin G. Kennedy.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS No. 25,622—By virtue of a judgment rendered December 4th, and signed December 8th, 1866, and to me directed by the Honorable the Second District Court of New Orleans, in the above entitled matter, I will proceed to sell at public auction, at the Merchants and Auctioneers' Exchange, Royal street, between Canal and Customhouse streets in the Second District of this city, on SATURDAY, the twelfth day of January, 1867, at 12 o'clock M., the following described property, to wit:

A CERTAIN LOT OF GROUND situated in the Third District of this city in the square bounded by Moreau Architect, Port and St. Ferdinand streets, measuring twenty-six feet three inches front on Moreau street by a depth of one hundred and thirty eight feet one inch and three lines on the rear on Architect street, together with a three-story brick dwelling, No. 525 Moreau street, having six rooms, a three story brick kitchen, having nine rooms, yard paved, etc.

Being the same property purchased by the deceased from the succession of Celeste Flack, Widow Bourdin, by an act passed before E. Barnett, Notary Public in this city on the 13th June 1855.

Plan of said property will be exhibited at the Exchange some days previous to that of sale.

Terms—Two thousand dollars ($2000) in cash and the balance in four equal instalments at six, twelve, eighteen, and twenty-four months; the notes of the purchaser secured by special mortgage on the property, and bearing eight per cent per annum interest from date till paid, together with five per cent Attorney's fees in case of suit. The property to be kept insured to its full value and the policy to be transferred to the administrator.

dec 11 20 29 jan 5 12 HARRY T. HAYS, Sheriff of the Parish of Orleans

LEGAL NOTICES.

Succession of John Daly.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS. No [illegible]—Notice is hereby given to the creditors of this Estate and to all other persons herein interested to show cause within ten days from the present notification, why the account presented by the [illegible] of this Estate should not be approved and homologated, and the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court. dec 27 jan 5 P. R. O'RORKE, Clerk.

Succession of Louis Donneux.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS No. 27,374.—Notice is hereby given to the creditors of this Estate and to all other persons herein interested to show cause within ten days from the present notification, why the account presented by the curator of this Estate should not be approved and homologated, and the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court. dec 29 jan 5 P. R. O'RORKE, Clerk

Succession of Rev. M. E. Rousselot.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS No. [illegible]—Notice is hereby given to the creditors of this Estate and to all other persons herein interested to show cause within ten days from the present notification, why the account presented by the testamentary executor of this Estate should not be approved and homologated, and the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court. dec28 jan5 P. R. O'RORKE. Clerk.

Succession of Celestin Popule.

SECOND DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS No. 27,234—Notice is hereby given to the creditors of this Estate and to all other persons herein interested to show cause within ten days from the present notification, why the account presented by the [illegible] of this Estate should not be approved and homologated, and the funds distributed in accordance therewith.

By order of the Court. jan 5 12 P. R. O'RORKE, Clerk.

STATE OF LOUISIANA—FOURTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 18,[illegible]—Mrs. Elizabeth Coombe vs. Her Husband.—In this case, [illegible] and decreed that the [illegible] recover judgment [illegible] the [illegible] defendant [illegible] [illegible] to pay the cost of said [illegible].

Judgment rendered 13th December 1866. Signed 17th December, 1866.

"Signed," P. E. THEARD, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the Seal of the said Court at the City of New Orleans, on this 17th day of December, in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-six, and the ninety first year of the Independence of the United States.

dec 29 jan5 12 J. F. DICK, Deputy Clerk

STATE OF LOUISIANA—THIRD DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 21,315—Mrs. E. Ellen Kerr, wife of J. P. Walden vs J. P. Walden, her husband. For a separation of property.—I hereby certify, on the 29th day of November, 1866 judgment was rendered in this Court in the following entitled suit in the words and figures following to wit: On motion of Budd & Murphy, of counsel for plaintiff and upon proof filed to the Court, the proof of plaintiff's demand: It is ordered, adjudged, and decreed that the judgment by default herein rendered on the 6th instant be now confirmed and made final, and that judgment be and the same is hereby rendered in favor of the plaintiff, Mrs. Ellen Kerr, wife of J P Walden, and against defendant, J. P. Walden, her husband, decreeing a separation of property between said parties, and it is further ordered, that plaintiff do recover of defendant the sum of six hundred pounds sterling, or its equivalent, to-wit, the sum of three thousand dollars with legal interest from judicial demand until paid, and all costs of suit, and the above amount is hereby decreed to be the paraphernal property of the plaintiff and to be paid to her by virtue of her tacit and legal mortgage, out of any property belonging to the defendant, her husband.

Rendered November 26th, 1866.

"Signed," December 1st, 1866.

"Signed," E. T. FELLOWES, Judge.

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of the said Court, at the city of New Orleans this 13th day of December, in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty-six, and the ninety-first year of the independence of the United States.

dec 29 jan5 12 J. O. CHALON, Deputy Clerk

THE STATE OF LOUISIANA—FIFTH DISTRICT COURT OF NEW ORLEANS—No. 15,626—Mrs. Harriet L. Coleman vs. Lloyd R. Coleman: I hereby certify that on the 24th day of November 1866, judgment was rendered in this Court in the following entitled suit, in the words and figures following to wit:

In this case, the Court considering the law and the evidence to be in favor of Plaintiff—It is ordered and adjudged that there be judgment in favor of plaintiff Mrs. L. Coleman, wife of Lloyd R. Coleman, and against the defendant, the said Lloyd R. Coleman, her husband, that there be a separation of property between the parties, and that plaintiff be restored to the administration of her separate paraphernal property rights and credits.

It is further ordered that plaintiff recover of defendant the sum of fifteen thousand one hundred and nine dollars and 41 cents, with interest thereon at the rate of eight per cent per annum from the 1st day of January 1866, until paid; of which the sum of five thousand eight hundred and thirty three dollars and thirty three cents, with the interest thereon, is represented and secured by the four following notes hereinafter specified, that plaintiff be recognised as a mortgage creditor to the said sum of five thousand eight hundred and thirty three dollars and thirty-three cents and to each of the four notes mentioned in the petition with interest thereon at eight per cent per annum on forty-five hundred dollars from the 15th January, 1859, the date of the two notes drawn by B. M. Pastour, till their maturity and thereafter at the rate of eight per cent per annum till final payment; the amount of which four notes was paid to the defendant in said sum of fifteen thousand one hundred and nine dollars and forty-one cents, and for the residue of said sum of fifteen thousand one hundred and nine dollars and forty cents standing in the open account filed, the said plaintiff be decreed to have a legal mortgage on the lots described in the Petition and on the proceeds of the same thereof, and that said lots be seized and sold to satisfy the said residue of said sum of fifteen thousand one hundred and nine dollars and forty-one cents, with interest thereon at eight per cent. per annum from the 1st day of January, 1866 and that said lots be further decreed specially mortgaged and bound to the respective notes to secure the payment of which they were by notarial act mortgaged respectively, and the said [illegible] respective mortgagees also.

It is further ordered that defendant pay costs of suit. Judgment rendered 24th November 1866.

Signed 1st December, 1866.

"Signed" CHAS. LEAUMONT, Judge

In testimony whereof, I have hereunto set my hand and affixed the seal of said Court, at the city of New Orleans, on this 18th day of December, in the year of our Lord one thousand eight hundred and sixty six, and the ninety-first year of the Independence of the United States. F. A. LUMINAIS, dec 20 jan5 12 Deputy Clerk.

FRENCH RESTAURAT,

33.........Royal Street.........33

KEPT BY PHILIPPE FORGET.

(SUCCESSOR TO J. GALPIN.)

FURNISHED ROOMS, BOARDING,

By the month and by the Week.

PLANTERS will always find rooms for their accommodation.

Repasts for weddings and other parties, &c., &c.

Mr Forget continues his old prices.

Notice.

Schrader & Schreiber vs. Eugene Darolles.

SUPREME COURT OF THE STATE OF LOUISIANA.—By order of said Court, notice is hereby given to the Heirs of said Eugene Darolles to make themselves known within three months from the date hereof, to become parties to and prosecute the appeal herein of him taken by said Darolles from a judgment rendered against him in the Sixth District Court of New Orleans, in the above entitled suit, and in default thereof the said appeal will be dismissed.

New Orleans, November 14th, 1866. J. H. HILLEY Jr., Clerk. nov15 3times

Removal.

THE office of the New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad has been removed to No. 69 Canal street, near Old Levee street. GEO. W. SQUIRES, Secretary.

RAILROADS, &c.

For Texas—Inside Route.

NEW SCHEDULE—FARE REDUCED.

For Galveston and Indianola, via New Orleans and Opelousas Railroad to Berwick's Bay, and thence to Texas by the Morgan Line U. S. Mail Steamships, commencing DECEMBER 24, 1866.

Passengers leave New Orleans on Sundays, Tuesdays, Thursdays and Saturdays, by the Saint Ann Street Ferry, opposite Jackson Square, at No 1 5 a. m. and take the Express Train from Algiers at 8 a. m. running through without stopping, and connecting with Steamships as follows:

SATURDAYS AND TUESDAYS, Steamship MORGAN.......CAPT. J. T. LAWLESS

SUNDAYS AND THURSDAYS, Steamship MATAGORDA.........CAPT. LEWIS

ON WEDNESDAYS,

Passengers leave by the St Ann Street Ferry at 7 1-2 a. m. taking the train from Algiers at 8, connecting with steamer Alabama, for Galveston, via Sabine Pass.

BAGGAGE checked through to Galveston or Houston.

TICKETS can be had and Staterooms secured until 8 p. m. every day, Sundays excepted, at the office of the Opelousas Railroad, No. 69 Canal street, or on the Ferry boat on mornings of departure.

dec1 1y G. W. R. BAYLEY, General Superintendent.

New Orleans, Opelousas and Great Western Railroad.

NEW ORLEANS, December 24, 1866.

ON and after this date, the ferry boat leaves the foot of St. Ann street (Jackson Square) every day, at 7½ A. M., connecting with trains from Algiers at 8 A. M. for Brashear and way stations.

Returning leave Brashear every day at 1 P. M.

On Sundays, Mondays, Tuesdays, Thursdays and Saturdays the ferry boats also leave at 1½ P. M., connecting with extra express trains from Algiers at 2 P. M. running through without stopping.

Steamboats for all points on Bayou Teche connect with passenger trains at Brashear.

Freight for way stations and for all points on the Teche at Martinsville, received daily, Sundays excepted, from 7 A. M. to 5 P. M., at the St. Ann street ferry landing. G. W. R. BAYLEY, dec 24y Superintendent.

PONTCHARTRAIN RAILROAD.

WINTER ARRANGEMENT.

ON and after SATURDAY, October 13th, 1866, the trains on this road will leave as follows:

FROM CITY END.			FROM LAKE END.		
4½ o'clock A. M.	horse car		5½ o'clock A. M.	st'm car	
6½	"	st'm train	7	"	"
7½	"	"	8½	"	"
9	"	"	9½	"	"
10½	"	"	11½	"	"
12	M	"	1	P. M.	"
2	P M.	"	2½	"	"
3	"	"	3½	"	"
4	"	"	4½	"	"
5	"	"	5½	"	"
6	"	"	6½	"	"
7	"	"	8	"	horse car.
			10	"	"

Fare to and from the lake, same day, 25 cents.

Passengers for Gentilly Station must notify the Conductor prior to the departure of the train. Fare 15c. each way.

nov7 1f GEO. PANDELY, Gen'l Superintendent.

B. ANTOGNINI,

Billiard Table Manufacturer.

15.........CONTI STREET.........15

BEGS leave to inform his friends and the public that he has exhibited at the Fair Grounds Fair the INDIA RUBBER applied to his BILLIARD CUSHIONS, and that these Elastic Cushions have received the Blue Ribbon, that is, the Premium was awarded to the same.

Billiard Tables will be found in the above establishment from $300 up to $550—the latter are the very best Rubber and Slate Bottoms.

Mr Antognini also offers French and American BILLIARD CLOTHS (the French Cloths are from the celebrated manufactory of Elbeuf) and everything in the Billiard Table line, Ten Pin Alley Balls, complete Loto frames, and Marble Cylinder Roulettes.

Persons in the country wishing to buy BILLIARD TABLES will please apply in writing to Mr Antognini and inform him by letter, how much they intend to pay for a Billiard Table. Their orders will be as promptly attended to as if they were in the city.

Mr Antognini having a complete Steam Engine, undertakes the Sawing of Marble or Slate Tables for the purpose of making small-sized Billiard Tables out of the same.

Parties desirous of bargaining Old Billiard Tables for new ones, will please call on Mr Antognini, who will deal with them on reasonable terms. dec16-3m

Notice.

THE public is hereby notified not to accept or negotiate a DRAFT dated New Iberia, on or about the 25th of the day of September, 1866 drawn by A. Segura, for Raphael Segura on Messieurs Darby Mouton & Co., for One Thousand Dollars, in favor of Mr. Marc Darby, payable at the office of the cotton of the drawer, endorsed by the drawee to the order of Th. Babin, and by the latter endorsed to Norris Hardy & Babin, as the above draft has been lost or was disappeared with one Mr. Hardy who was the bearer of the same, on or about the 1st October, 1866. nov10 2m

J. A. BLAFFER & CO.,

(SUCCESSORS TO WILLIAM MASSEY)

SOLE AGENTS FOR MASSEY, HUSTON & CO.'S XX DRAUGHT ALE.

FRESH SUPPLIES RECEIVED BY EVERY arrival from Philadelphia and New York.

Merchants, Barrooms, Hotels, Clubs and Families supplied on demand with this superior Ale in Barrels, Half Barrels and Bottled.

BOTTLERS supplied in quantities to suit, at Lowest rates.

Country Orders solicited and promptly attended to. BOTTLING HOUSE, Nos. 26, 28 and 30 BIENVILLE STREET

WHOLESALE DEPOT, No. 32 NEW LEVEE STREET nov1 3m

Moet & Chandon Champagnes.

ANTHONY OECHS,

73 Old Street.........New York.

Sole Agents for the United States and the Canadas, for Moet & Chandon's SILLERY, first quality,

" FLEUR DE SILLERY,
" VERZENAY,
" GRAND VIN ANGLAIS, very dry
" GRAND VIN IMPERIAL, Green Seal.

Having accepted the Sole Agency for the State of Louisiana at large of the above-enumerated WINES, we are prepared to supply the Trade at the New York Agency prices adding only cost of transportation, at the present date [illegible] of the importation, agreed and insured as may be desired. These Wines are warranted and the Champagne from this State will be paid with the other prices will be strictly adhered to under any and all circumstances. G. M. BAYLY & CO. 61 Common street

L. T. CUNNINGHAM & Co, New Orleans La. ROBERT MOORE & SONS, Cincinnati O.

L. T. Cunningham & Co.,

166 Gravier and 17 Union Streets,

DEALERS in Steam Engines and Machinery of all kinds for Plantations, Railroads and Steamboats, and will keep constantly on hand, Saw Mills, Corn Mills, Plows, etc. Contracts made for Locomotive and Steamboat Machinery. oct24 3m

Burke & Co.

Glendy Burke...Geo. Bacon Burke...Carneal Burke.

BANKERS No. 54 Camp street, Dealers in Foreign and Domestic Exchange. Collections made and Remittances promptly attended to. Draw on Merchants' National Bank, New York; Bank of Liverpool, England. oct13 3m

LEEDS'S FOUNDRY,

(ESTABLISHED IN 1825.)

Corner of Delord and Foucher Streets.

WE beg leave to inform our friends and the public generally that we are prepared, as formerly, to manufacture Steam Engines, Boilers, Sugar Mills, Sugar Kettles, Draining Machines, Saw Mills, Cotton Presses, Newell Screws, Gin Gearing, Furnace Mouths, Grate Bars, all kinds of Plantation and Steamboat Works, and every description of Machinery for the South. sep14 6m LEEDS & CO

JACOB OTT, Carpenter.

Special attention given to REPAIRING of STORES and DWELLINGS.

Cisterns Made and Repaired.

Orders left at 28 Tivoli Circle, or at L. DURAND, corner Toulouse and Chartres streets, promptly attended to. nov13 3m

J. A. CASADAVANT, SURGEON DENTIST NO. 196 CANAL STREET.

BETWEEN BURGUNDY AND RAMPART STS.

HE continues to perform all operations in Dental Surgery in the most scientific manner. Consultations in French, Spanish and English. dec16 1f

Removed.

A. P. McLAIN, M. D., Dental Surgeon, has removed from No. 14 Baronne to No. 19 Baronne street, on the opposite side, over J. Bousillie's Shoe Store, adjoining the Jesuits' Church. oct11 3m

Private Diseases.

MR. E. GAUDOZ, Druggist, from Paris, informs the public that he has returned from France, and can be consulted daily, at his Drug Store, corner of Conti and Burgundy streets, where he attends, as heretofore, to the treatment of Chronic Private and Cutaneous Diseases. The most dangerous cases of Syphilis, Ulcers, Sores, Eczema, Eruptions, Pimples, Itching, Rosy Drops, Speckles, Chronic Gonorrhea, Gleets, Oozings Chlorosis, the Whites, and all diseases of the Genito Urinary organs, of both sexes, are most surely treated.

Consultation hours from 9 A. M. to 5 P. M.

Dr. Ricord's Opiate and Injection.

The above Preparations are the only ones used by Dr. Ricord for the rapid cure of Gonorrhea and Gleet. For sale by E. GAUDOZ, oc19 corner Conti and Burgundy streets.

DISEASES.

MR. F. GAUDOZ, Druggist, from the Paris school, reminds his friends and the public that he attends, as heretofore to the treatment of Secret and Cutaneous Diseases. All syphilitic diseases, sores, Gleets, Ulcerations, Sores, Eruptions, Pimples, the Whites and all Diseases arising from impure blood (in both sexes) have been most successfully treated for the last ten years. Sure cure of Syphilis in twelve days. F. GAUDOZ, Druggist, Orleans and Bourbon streets.

Carpet Warehouse,

19.........CHARTRES STREET.........19

WE HAVE JUST RECEIVED per steamship Mexican a large invoice of English Velvet-Brussels, and Tapestry, Rugs, etc.

FLOOR OIL CLOTHS lately received, of all widths and styles.

TABLE AND PIANO COVERS, Cloths, Stair Rods, Hair Cloth, Cocoa Mattings and Mats, etc.

CURTAIN MATERIALS, Loops, Gimps, Cornices, Bands, etc. All offered at lowest market prices by A. BROUSSEAU & CO

Southern Hospital Association.

"SECOND DISTRICT."

CONTRIBUTIONS for the BAZAAR and FREE GIFT LOTTERY, to be held in this city on the 18th of February, are earnestly solicited from all who feel an interest in the benevolent enterprise of providing relief for disabled soldiers.

Donations of money or articles will be received by—

Mrs. A. BROUSSEAU, 74 Esplanade street,
Mrs. W. O. DENEGRE, 127 St. Phillip street,
Mrs. SAM'L BELL, 17 Dauphin street,
Mrs. S. BYRD, St. Roch street,
Mrs. G. W. BABCOCK, 146 St. Louis street.

Any one willing to contribute work for this object, will be furnished with materials on application to any one of the ladies mentioned. dec16

Notice.

THE partnership heretofore existing under the style of ABAT & GENERES has been dissolved by the death of LEONCE ABAT. The liquidation of the late firm will be carried on by the undersigned, surviving partner.

The undersigned will, from this day, continue the same business in his own name. L. F. GENERES.

New Orleans, December 17th, 1866. dec18 1m

Removal.

DR. O. ANFOUX has removed to No. 300 Canal street, between Rampart and Burgundy. oct8 3m

Notice.

Office of the N. O., Opelousas and Great Western Railroad Co.

No. 69 Canal street, NEW ORLEANS, December 19, 1866.

IN conformity with the 14th section of the Charter of this Company, a meeting of the Stockholders will be held at the office on MONDAY, the 21st January, 1867, between the hours of 10 A. M. to 2 P. M. GEORGE W. SQUIRES, dec19 td Secretary.

ROBACK'S BITTERS

ROBACK'S STOMACH BITTERS! CURE DYSPEPSIA, and are the best Tonic in the world

ROBACK'S BLOOD PILLS CURE SICK HEADACHE, Costiveness, and all diseases of the bowels

ROBACK'S BLOOD PURIFIER! CURES SCROFULA and all diseases arising from impure blood

Roback's Stomach Bitters Roback's Blood Pills Roback's Stomach Bitters Roback's Blood Pills [repeated along borders]

ARE SOLD BY ALL Druggists and Dealers in Patent Medicines EVERYWHERE

PRINCE, WALTON & CO., [illegible] CINCINNATI

BARNES, WARD & CO JAMES DONEGAL J. S. MAUNSELL & CO., New Orleans.

SOMETHING NEW

UNDER THE SUN!

A NEW ERA IN MEDICINE.

Let the Suffering and Diseased read the following.

Let all who have been given up by doctors, and spoken of as incurable, read the following.

Let all who can believe facts and can have faith in evidence, read the following.

Know all men by these presents, that on this, the Twentieth day of June, in the year of our Lord, One Thousand Eight Hundred and Sixty-six, personally came Joseph Haydock, to me known as such, and being duly sworn, deposed as follows: That he is the sole general agent for the United States and dependencies thereof, for preparations or medicines known as MAGGIEL'S PILLS and SALVE, and that the following certificate are verbatim copies to the best of his knowledge and belief.

{L S} JAMES SMEITHE, Notary Public, Wall Street, New York.

June 1, 1866.

DR. MAGGIEL: I take my pen to write you of my great relief, and that the awful pain in my side has left me at last—thanks to your medicine. Oh, Doctor, how thankful I am that I can get some sleep. I can never write it enough. I thank you again and again, and I am sure that you are really the friend of all sufferers. I could not help writing to you, and hope you will not take it amiss. JAMES MYERS, 116 Avenue D.

This is to certify that I was discharged from the army with Chronic Diarrhea, and have been cured by Dr. Maggiel's Pills. WILSON HARVEY, New York, April 7, 1865. 27 Pitt street.

The following is an interesting case of a man employed in an iron foundry, who, in pouring melted iron into a flask that was damp and wet, caused an explosion. The melted iron was thrown around and on him in a perfect shower, and he was burned dreadfully. The following certificate was given to me by him about eight weeks after the accident:

New York, Jan. 11, 1865.

My name is Jacob Hardy; I am an iron founder. I was badly burned by hot iron in November last; my burns healed, but I had a running sore on my leg that would not heal; I tried Maggiel's Salve, and it cured me in a few weeks. This is all true, and any body can now see me at Jackson's Iron Works, 24 Avenue. J. HARDY, 119 Goerick street.

EXTRACTS FROM VARIOUS LETTERS.

"I had no appetite; Maggiel's Pills gave me hearty one."

"Your Pills are marvelous."

"I send for another box, and keep them in the house."

"Dr. Maggiel has cured my headache that was chronic."

"I gave half of one of your pills to my babe for cholera morbus. The dear little thing got well in a day."

"My nausea of a morning is now cured."

"Your box of Maggiel's Salve cured me of noises in the head. I rubbed some of your Salve behind my ears and the noise left."

"Send me two boxes; I want one for a poor family."

"I inclose a dollar; your price is twenty-five cents, but the medicine to me is worth a dollar."

"Send me five boxes of your Pills."

"Let me have three boxes of your Salve by return mail."

I have over two hundred such testimonials as these, but want of space compels me to conclude.

J. MAGGIEL, M. D.

MAGGIEL'S PILLS AND SALVE

Are sold in New Orleans by BARNES, WARD & CO.

FOR BILIOUS DISEASES

Nothing can be more productive of cure than these Pills. Their almost magic influence is felt at once, and the usual concomitants of this most distressing disease are removed. These remedies are made from the purest

VEGETABLE COMPOUNDS.

They will not harm the most delicate female, and can be given with good effect, in prescribed doses, to the youngest babe.

FOR CUTANEOUS DISORDERS

And all eruptions of the skin the SALVE is most invaluable. It does not heal externally alone, but penetrates with the most searching effects to the very root of the evil.

DR. MAGGIEL'S PILLS

Invariably cure the following diseases:

Asthma,	Headache,
Bowel Complaints,	Indigestion,
Coughs,	Influenza,
Colds,	Inflammation,
Chest Diseases,	Inward Weakness,
Costiveness,	Liver Complaint,
Dyspepsia,	Lowness of Spirits,
Diarrhea,	Ringworm,
Dropsy,	Rheumatism,
Debility,	Salt Rheum,
Fever and Ague,	Scalds,
	Skin Diseases.

Each Box contains Twelve Pills

ONE PILL IS A DOSE.

[EXTRACT.]

"ACADEMY OF MEDICINE, 1864.—J. Maggiel's Pills are admitted by the Academy, and his Salve also, if grains to the ounce of Magnesia's sel. morph. are added to the Salve."

"December 30th, 1864.—Sample of Salve, as tested, shows 3½ grains to the ounce of Maggiel's Salve. Admitted. Special license only."

NOTICE.—None genuine without the engraved trade-mark around each pot or box, signed by DOCTOR J. MAGGIEL, New York, to counterfeit which is felony.

Sold by all respectable Dealers in Medicines throughout the United States and Canadas, at 25 cents per box or pot.

E. RICHARD,

BILLIARD TABLE MANUFACTURER,

166.........St. Ann Street.........166

NEAR CORNER RAMPART.

BEING on the point of removing, offers for sale at very moderate prices, a selection of SIX POCKET, FOUR POCKET and CAROM TABLES, of his own style, made of Rosewood, Oak and Walnut—Marble or Slate Beds, furnished with KAVANAGH and DECKER'S CUSHIONS, the best now in use.

Has also on hand Cues, Balls, Cloth, Cue Leathers, Chalk, in short, everything pertaining to the trade. Orders by mail promptly and correctly executed, by addressing E. RICHARD Box 1716 P. O., au28 1f New Orleans.

Notice.

THE undersigned have formed a copartnership under the style of SMITH & RELF for the purpose of carrying on the COAL business.

JOHN K. SMITH, J. MILTON RELF.

Office corner Carondelet and Gravier streets.